

Direction générale de l'agriculture Rapport d'activité 2011



N° 55 / mars 2012

Sommaire



Législation agricole

p. 3

Politique agricole 2014-2017
Autres consultations fédérales sur la politique agricole
Droit cantonal
Droit foncier rural
Bail à ferme agricole



Développement agricole

p. 8

Collectivités publiques
Marque de garantie Genève Région - Terre Avenir (GRTA)
Activités des commissions de la marque GRTA
Projets novateurs
Artichaut violet de Plainpalais «Petit violet»



Dossiers transfrontaliers

p. 12

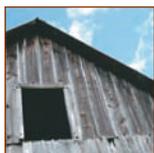
Projets Interreg



Recensement & Paiements directs

p. 13

Recensement
Contributions fédérales
Contributions cantonales



Améliorations structurelles

p. 34

Crédits d'investissements et aides aux exploitations paysannes
Subventions à fonds perdu
Améliorations foncières
Fondation pour les zones agricoles spéciales
Projet de développement régional genevois (PDR)



Aménagement du territoire

p. 38

Préavis délivrés
Barrage de Conflan
Projets stratégiques de développement (PSD)
Révision du plan directeur cantonal (PDC)



Vulgarisation et formation professionnelle

p. 41

Projet des terroirs viticoles
Activité du laboratoire d'analyses de vins
Mandats de prestations



Agro-Environnement

p. 44

Agriculture biologique
Remblayages en zone agricole
Renaturation des cours d'eau
Amélioration de la qualité des eaux
Agriculture de conservation
Biomasse - énergie



Protection des végétaux

p. 48

Organismes réglementés
Maladie de la vigne



Viticulture

p. 51

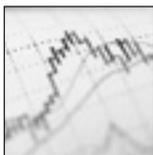
Reconversion du vignoble
Contrôle de la vendange
Vignoble de l'Etat
Promotion des vins



Production animale

p. 63

Subventions cantonales
Ordonnance fédérale sur l'estivage (OCest)



Paiements directs - Campagne 2012

p. 64

Demande de paiements directs
et recensement fédéral
⇒ Communication importante



Législation agricole

Politique agricole 2014-2017

En juin 2011, le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Conseil fédéral sur le projet de développement de la politique agricole 2014-2017, dont l'élément central porte sur l'adaptation du système des paiements directs. Le nouveau dispositif prévoit de remplacer les instruments non liés à un objectif spécifique par des instruments ciblés en vue d'améliorer la productivité et l'efficacité sans toutefois augmenter les moyens financiers. Il comprend notamment cinq instruments permanents de paiements directs (contributions au paysage cultivé, à la sécurité de l'approvisionnement, à la biodiversité, à la qualité du paysage et au système de production), complétés par deux autres types de contributions, à l'adaptation et à l'efficacité des ressources.

L'adaptation des instruments d'application du système des paiements directs permet de clarifier les objectifs poursuivis par l'octroi des contributions publiques. Elle offre une meilleure lisibilité de la politique poursuivie et renforce sa légitimité.

Toutefois, malgré les améliorations proposées par le Conseil fédéral, le gouvernement genevois a émis un certain nombre de réserves. Il relève tout d'abord la nécessité de renforcer les contributions à la sécurité de l'approvisionnement,

dans la perspective d'une juste prise en considération des concepts de sécurité et de souveraineté alimentaire. Ce renforcement peut reposer sur une diminution correspondante des contributions à l'adaptation, lesquelles doivent par ailleurs être liées à l'exploitation agricole et non à l'exploitant.

Enfin, le Conseil d'Etat a demandé à la Confédération de renoncer à toute mesure conduisant à un alourdissement de la charge administrative de la politique agricole, tant pour les agriculteurs que pour les instances chargées de sa mise en œuvre, notamment les cantons. L'administration de cette politique a atteint aujourd'hui un niveau de complexité tel que la recherche d'une meilleure efficacité doit primer sur toute

Autres consultations fédérales sur la politique agricole

Au cours de l'année 2011, la direction générale de l'agriculture (DGA) a procédé à l'examen de près d'une vingtaine de projets de modifications de textes fédéraux et de consultations, dont notamment les suivants :

- Ordonnance sur les améliorations structurelles;
- Initiative parlementaire «Agrocarburants. Prise en compte des effets indirects»;

- Aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture, modules «Eléments fertilisants et utilisation des engrais» et «Produits phytosanitaires dans l'agriculture»;
- Ordonnance sur la coordination des inspections;
- Loi sur l'aménagement du territoire: initiative «Constructions hors des zones à bâtir»;
- Ordonnance sur la banque de données sur le trafic des animaux.

Droit cantonal

Financement d'infrastructures agricoles durables

En juillet 2011, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention d'investissement de 15,7 millions de francs destinée à soutenir le financement d'infrastructures agricoles durables. Les investissements, prévus pour la période 2012-2017, permettront le développement d'une agriculture périurbaine à la fois compétitive, respectueuse de l'environnement et tournée vers les attentes des consommateurs genevois.

Ces subventions d'investissements sont non seulement indispensables pour assurer le renouvellement courant des infrastructures agricoles, mais sont

aussi nécessaires pour mettre en œuvre un projet de développement régional (PDR) dans la région genevoise en collaboration avec la Confédération et les milieux agricoles.

Elles permettront également de mettre en valeur les zones agricoles spéciales (ZAS), en particulier les différentes mesures imaginées et négociées entre les milieux professionnels, associatifs et administratifs dans le cadre de la planification de ces zones.

Par ce biais finalement, les engagements pris par le gouvernement genevois en matière agricole dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois pourront également être assurés.

Réglementation cantonale

En mars 2011, le Conseil d'Etat a procédé à une refonte complète du **règlement d'application des ordonnances fédérales sur les paiements directs et les contributions à la culture des champs** (RaOPD; M 2 30.02). Cette modification visait principalement à abolir la fonction de préposé communal à la culture des champs, les tâches effectuées par ces derniers en application de la législation agricole étant partiellement transférées à l'organe d'inspection accrédité Agri-Pige. L'organisation du contrôle s'en trouve ainsi désormais simplifiée. Cette révision

a également permis d'introduire dans la réglementation cantonale l'exigence de coordination des inspections pratiquées sur les exploitations agricoles par les instances officielles.

Dans le cadre de la mise à jour de la législation cantonale, le Conseil d'Etat a par ailleurs procédé à des modifications mineures du règlement d'application de la loi sur les améliorations foncières, du 31 mai 1989 (RAmF; M 1 05.01) ainsi que du règlement sur la police rurale, du 20 décembre 1955 (RPRur; M 2 25.03).

Vignes de zone : le Tribunal fédéral reconnaît l'appellation d'origine contrôlée transfrontalière

Par arrêt du 5 avril 2011, le Tribunal fédéral a rejeté le recours formé contre le règlement du 9 juin 2010 modifiant le règlement sur la vigne et les vins de Genève. Cette modification avait pour but l'extension de l'aire géographique de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) « Genève » aux vignes françaises limitrophes, situées en continuité du vignoble genevois et jouissant de conditions comparables du point de vue du terroir et du climat.

De nombreux viticulteurs genevois exploitent des vignes en France voisine. Après la conclusion de l'accord du 21 juin 1999 entre la Suisse et la Communauté européenne relatif aux

échanges agricoles, un vide juridique est apparu concernant ces vignes de zone, situées en France mais dont la production est vinifiée en Suisse et est traditionnellement considérée comme du vin genevois.

Des démarches ont été entreprises dès 2005 par les autorités suisses en vue de compléter l'accord bilatéral par des dispositions relatives aux vignes situées en zone frontalière. Un travail similaire a par ailleurs été engagé par l'Union européenne, aboutissant à l'entrée en vigueur, en 2008, d'une nouvelle organisation du marché vitivinicole prévoyant pour la première fois l'existence d'appellations d'origine transfrontalières tant à l'intérieur de l'Union Européenne qu'avec un pays tiers.

Au plan cantonal, une disposition réglementaire transitoire de deux ans a été adoptée afin de permettre aux vignes situées en France dans le prolongement du vignoble genevois (vignes de zone) de bénéficier notamment de l'appellation d'origine Genève (AOC Genève). Cette disposition transitoire a été annulée en 2009 par le Tribunal fédéral, suite à un premier recours qui l'a jugée contraire au droit international et fédéral.

En décembre 2009, l'accord bilatéral a été modifié pour autoriser l'extension du champ de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) au-delà des frontières

nationales. L'ordonnance fédérale sur le vin a été adaptée en conséquence, ainsi que le règlement cantonal sur la vigne et les vins de Genève. Celui-ci a alors fait l'objet d'un nouveau recours, invoquant des violations du principe de la séparation des pouvoirs, de celui de la légalité et de l'égalité de traitement, ainsi que la violation de la force dérogatoire du droit fédéral. Ce recours a été rejeté par le Tribunal fédéral.

Droit foncier rural

Commission foncière agricole (CFA)

Durant l'année 2011, la CFA s'est réunie à 12 reprises pour traiter et rendre des décisions suite à des requêtes qui lui avaient été soumises.

161 dossiers ont été déposés, répartis comme suit :

- 41 demandes d'autorisation d'achat / vente;
- 32 demandes de non-assujettissement;
- 42 demandes de division;
- 46 demandes d'estimation de la valeur de rendement.

Pour le solde, il s'agit de diverses demandes telles que des divisions / réunions, donations, échanges, partages, reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel, etc.

Dans le courant de l'année, la commission a rendu 170 décisions (dont 129 pour des demandes déposées en 2011) et approuvé 42 rapports d'estimation de la valeur de rendement effectués par le collège d'experts sous l'égide d'AgriGenève.

13 recours ont été interjetés à l'encontre d'une décision rendue. Deux d'entre-eux, portant respectivement sur une autorisation d'acquérir et sur une échange parcellaire ont d'ores-et-déjà été rejetés, confirmant ainsi les décisions de la CFA.

Législation agricole

De son côté, la DGA, en sa qualité d'autorité de surveillance, n'a pas eu besoin de faire usage de son droit de recours.

S'agissant des recours formés antérieurement, un seul d'entre-eux a fait l'objet d'une décision judiciaire en 2011. Le recours ayant été admis, la CFA pour sa part déboutée a dû rendre une nouvelle décision de désassujettissement.

Il sied enfin de relever que les prix maximaux licites au m² sont restés inchangés, à savoir:

- Fr. 8.-- pour les terres agricoles;
- Fr. 12.-- pour les terres sises en zone agricole spéciale;
- Fr. 15.-- pour les vignes (sols nus).

Bail à ferme agricole

Au cours de l'année 2011, la DGA, sur préavis de la commission d'affermage agricole, a rendu une décision portant sur l'affermage par parcelles d'une entreprise agricole dont le dossier avait été déposé en 2010.

Un seul dossier, visant à déterminer et approuver le fermage d'une entreprise agricole, a par ailleurs été déposé dans le courant de l'année. Il n'a fait toutefois l'objet d'une décision qu'en début d'année 2012.



Développement agricole

Les collectivités publiques

Approvisionnement des restaurants collectifs (Petite enfance et école primaire)

Depuis mai 2010, en partenariat avec la Ville de Genève et la Ville de Vernier, 21 restaurants scolaires servent mensuellement un repas exclusivement composé de produits GRTA. Parallèlement à cette action, chaque jour un produit issu du label est par ailleurs proposé aux enfants. Conscient de certains problèmes induits par l'engouement de ce nouveau marché, notamment ceux liés à la traçabilité, des points de contrôle ont été mis en place en concertation avec les responsables de ces établissements. Collectées directement auprès des cuisiniers par l'intermédiaire d'une fiche d'approvisionnement, les données quantitatives (volume, prix, etc.) et qualitatives (livraison, conditionnement, fraîcheur, etc.) découlant de ces points de contrôle feront l'objet, courant 2012, d'une analyse approfondie ; leurs interprétations seront suivies d'un rapport.

Programme de sensibilisation

Parallèlement à l'approvisionnement des restaurants scolaires et toujours en partenariat avec les Villes précitées, un programme de sensibilisation destiné aux enfants âgés entre 6 et 12 ans a été dispensé dans le cadre des animations parascolaires. Structuré sur des thématiques telles que la santé nutritionnelle, l'agriculture de proximité ou encore la responsabilité du consommateur, le programme a été apprécié, tant par les enfants que par les décideurs. Ainsi, durant les pauses de midi, 2'200 enfants ont pu prendre part à ce programme, animé par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE). À court terme, voire moyen terme, l'objectif serait d'étendre le concept à l'ensemble des cuisines scolaires du canton.

Marque de garantie « Genève Région - Terre Avenir » (GRTA)

Généralité

Durant l'année 2011, conformément au programme de législature, diverses actions favorisant l'agriculture de proximité, l'approvisionnement des collectivités publiques ainsi que la sensibilisation auprès de la population se sont poursuivies. Avec 27 nouvelles inscriptions enregistrées, l'engouement suscité par la marque de garantie « Genève Région - Terre Avenir » (GRTA) auprès des utilisateurs s'est encore accentué, portant ainsi leur nombre à plus de 220 utilisateurs. Dynamisé par le marché de la restauration collective, nous notons une forte progression du nombre d'utilisateurs opérant au stade de la transformation, ceci quelque soit la filière. À cela s'ajoute une diversité des produits toujours plus abondante ; 400 produits labellisés GRTA sont en effet aujourd'hui proposés à la population.

Soucieux de répondre à la demande de produits GRTA tout en assurant les valeurs défendues par le label, la Commission technique en charge de la mise en œuvre opérationnelle de la marque s'est impliquée à de nombreuses reprises. C'est ainsi, de par son expertise, en concertation avec les organes compétents et après une analyse approfondie de la situation, que la Commission technique s'est notamment

prononcée en faveur d'une augmentation de la capacité d'abattage de bovins pour les abattoirs de Loëx et de Meinier. A travers cette décision, l'offre en produits carnés GRTA devrait sensiblement augmenter ces prochains mois.

Campagne 2011 de contrôles inopinés

En lien avec l'approvisionnement des restaurants scolaires et dans le but de vérifier la traçabilité des produits GRTA utilisés pour la confection de repas, la DGA a mandaté durant l'année 2011 l'Organe intercantonal de certification (OIC) afin de procéder à des inspections ciblées. Les contrôles ont été réalisés auprès de trois établissements scolaires (Europe, Hugo de Senger et Le Corbusier), représentant à eux trois environ 2'500 repas par jour, soit plus de la moitié des 4'700 repas servis quotidiennement au sein des restaurants scolaires que compte la Ville de Genève.

De manière générale, la gamme GRTA proposée par les cuisiniers découle de produits de base tels que les légumes, les fruits, la viande, le pain et le lait. Le restaurant scolaire Hugo Senger fait un effort particulier en utilisant d'autres produits GRTA, comme la moutarde, l'huile ou encore le vinaigre.

Concernant la traçabilité, celle-ci est assurée de manière satisfaisante pour

tous les fournisseurs et producteurs. L'identification des produits GRTA est globalement correcte, à l'exception de deux situations qui ont nécessité une action immédiate.



Activités des commissions de la marque GRTA

Commission de recours

En 2011, la commission de recours, présidée par Mme Pascale Erbeia, avocate, a traité 2 recours déposés par des producteurs suite au refus de la commission technique de leur accorder la certification pour l'un de leurs produits transformés. L'une des procédures n'a toutefois pas abouti, le recours ayant finalement été retiré. Le second recours a en revanche été rejeté, la commission n'ayant pas admis l'existence d'une

impossibilité objective de transformer et conditionner le produit considéré dans l'aire géographique de la marque de garantie.

Projets novateurs

Par le biais de la loi sur promotion de l'agriculture (M 2 05) et son règlement d'application (M 2 05.01), les projets ayant pour but la culture, la fabrication, la transformation ou la commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires innovants, ainsi que le développement de prestations de services contribuant à la création d'une valeur ajoutée à l'agriculture peuvent être encouragés.

En 2011, les producteurs de 3 cultures novatrices (les strelitzias, le blé dur et la production de protéines par cultures associées) ont obtenu des subventions pour un montant total de 6'141 francs.

Artichaut violet de Plainpalais («Petit violet»)

En mars 2011, des oeillets provenant de onze souches d'artichauts ont été prélevés au jardin botanique de Genève. Ils ont été replantés à Agroscope Changins et ont fait l'objet de diverses analyses.

Une méthode de multiplication *in vitro* a notamment été développée par le Dr Công-Linh Lê, chef du service de biotechnologie végétale.

Les premières analyses de profil ADN semblent démontrer qu'il s'agit bien d'une variété originale, mais il conviendrait de poursuivre les recherches en 2012.





Dossiers transfrontaliers

Projet Interreg

«Pommes et poires BIO»

En 2011 s'est achevé le projet Interreg IV4 intitulé: «Développement et maîtrise de la production biologique de pommes et de poires avec extension aux cultures conventionnelles». Rappelons que ce projet, soutenu notamment par les chambres d'agriculture de Savoie et de Haute-Savoie, ainsi que par les cantons de Genève, Vaud et du Valais, visait à tester, développer et diffuser des techniques de production biologique permettant le développement de filières pommes et poires bio. Ce projet a notamment abouti à la rédaction et la mise à disposition des arboriculteurs de fiches techniques sur des thèmes tels que, par exemple, les variétés de poires, l'installation de piloselles comme couverture du sol, la lutte contre le psylle du poirier et le puceron cendré ou encore la conservation des fruits.

Promotion des vins du pourtour du Mont-Blanc

Le projet Interreg, dont fait partie le service de la production et du développement agricoles (SPDA), s'est terminé en 2011 par une séance de restitution des résultats le 23 novembre à Changins. Le but de ce projet est la promotion des vins du pourtour du Mont-Blanc par valorisation novatrice de données sensorielles. Plusieurs pistes de réflexion sur le déroulement des concours de vins ainsi que sur la forme de la diffusion des résultats ont été abordées. Certaines de ces pistes ont été appliquées sur le concours 2011 au concours des 7 Ceps à Bourg-en-Bresse. L'intérêt est de pouvoir à l'avenir appliquer ces nouvelles pratiques aux Sélections des Vins de Genève (SVG) ce qui est déjà le cas pour le mode de



Recensement & Paiements directs

Recensement

La DGA recense chaque année les données relatives aux structures des exploitations agricoles, dont celles bénéficiant des paiements directs, dans le but d'exécuter les mesures de politique agricole relatives au versement des contributions.

Les tableaux suivants présentent les principales données relatives à ces recensements s'agissant des animaux et des surfaces cultivées.

Résultats du recensement des exploitations détentrices d'animaux

Catégorie d'animaux	Nombre d'exploitations détentrices					
	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Vaches laitières	14	17	14	16	0	1
Autres vaches	41	40	36	35	5	5
Autres bovins	54	53	48	47	6	6
Total Bovins	54	53	48	47	6	6
Equidés	183	184	75	72	108	112
Ovins	77	77	22	20	55	57
Caprins*	40	41	11	12	29	29
Porcins	26	22	20	16	6	6
Poules, poulets et dindes	228	230	40	36	188	194
Bisons	2	2	2	2	0	0
Daims, cerfs et wapitis	6	6	1	1	5	5
Lamas et alpagas	8	8	3	3	5	5
Abeilles	118	123	10	10	108	113
Divers volailles**	70	65	8	9	62	56
Divers autres***	46	42	15	4	31	38
Lapins	68	70	9	10	59	60

Le nombre total d'exploitation correspond à l'ensemble des exploitations détenant des animaux de rente recensés par la DGA, qu'elles perçoivent ou non des contributions.

Recensement & Paiements directs

Effectifs recensés au jour de référence						
Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Vaches laitières	392	363	392	362	0	1
Autres vaches	557	568	532	521	25	47
Autres bovins < 1 an	1'721	1'672	1'673	1'586	48	86
Total Bovins	2'670	2'603	2'597	2'469	73	134
Equidés	1'980	1'969	1'012	1'004	968	965
Ovins	2'441	2'132	1'853	1'443	588	689
Caprins*	302	312	161	168	141	144
Porcins	1'467	1'337	1'449	1'323	18	14
Poules, poulets et dindes	10'167	8'409	6'076	5'784	4'091	2'625
Bisons	117	119	117	119	0	0
Daims, cerfs et wapitis	46	63	10	16	36	47
Lamas et alpagas	37	36	18	18	19	18
Abeilles (nombre de colonies)	1'155	1'354	24	30	1'131	1'324
Divers volailles**	738	822	50	133	688	689
Divers autres***	248	425	52	13	196	412
Lapins	529	586	109	118	420	468

* sans chèvres naines de loisirs

** canards, faisans, oies, perdrix, autruches, cailles, pigeons

*** porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs

Le nombre de poules (-17,3%) et de porcs (-8,9%) a continué de diminuer, contrairement au nombre de colonies d'abeilles qui a progressé de (+17,2%), mais qui reste légèrement en-dessous du nombre de colonies recensées en 2009.

Recensement & Paiements directs

Synthèse des surfaces des exploitations du canton selon leur affectation pour l'année 2011

Les exploitations en statistique ne sont pas considérées ci-après. Seules les exploitations bénéficiant de contributions fédérales sont prises en compte. Les données relatives aux surfaces sises en Suisse comprennent les surfaces exploitées par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève sur le territoire cantonal mais également sur le canton de Vaud (environ 119 ha sont concernés) et en Valais (61 ares).

En 2011, la surface agricole utile (SAU) exploitée par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève et au bénéfice de paiements directs s'élève à 9'389 ha pour ce qui est du territoire suisse et à 1'176 ha cultivés sur France. Soit une SAU totale de 10'565 ha.

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Céréales					
Blé printemps	54	25	11	2	65
Blé automne	2'232	200	289	55	2'521
Blé fourrager	55	16	22	5	77
Orge printemps	24	10	5	2	29
Orge automne	655	144	98	20	753
Triticale	135	32	35	9	170
Avoine	44	19	2	1	46
Seigle	52	14	2	2	54
Méteil céréales fourragère et panifiable	0	0	0	0	0
Amidonner, engrain	0.5	1	0	0	0.5
Epeautre	4.5	3	0	0	4.5
Millet	0.5	1	0	0	0.5
Total céréales	3'256.5		464.0		3'720.5

Recensement & Paiements directs

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Cultures sarclées					
Colza printemps	18	2	0	0	18
Colza automne	767	139	130	27	897
Colza matière 1ère renouvelable (printemps)	4	1	0	0	4
Colza matière 1ère renouvelable (automne)	17	7	0	0	17
Tournesol huile	413	119	92	23	505
Tournesol matière 1ère renouvelable	9	3	1	1	10
Maïs-grain	172	50	68	12	240
Maïs d'ensilage et maïs vert	94	24	1	1	95
Betterave sucrière	42	7	2	1	44
Betterave fourragère	0.2	1	0	0	0.2
Pomme de terre	24	16	0	0	24
Soja	131	34	33	5	164
Lupin destiné à l'affouragement	0	0	0	0	0
Lin	31	13	0	0	31
Féverole	48	13	23	1	71
Pois protéagineux destiné à l'affouragement	383	109	49	17	432
Total cultures sarclées	2'153.2		399.0		2'552.2

Recensement & Paiements directs

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres					
Culture maraîchère + autre culture, sous abri sans fondation permanente	27	23	0	0	27.0
Culture maraîchère + autre culture, sous abri avec fondation permanente	17	11	0	0	17.0
Culture maraîchère de plein champ annuelle + légumes de conserve + racines de chicorée	121	28	0	0	121.0
Culture horticole + autre culture, sous abri sans fondation permanente	0.2	1	0	0	0.2
Culture horticole + autre culture, sous abri avec fondation permanente	0.2	1	0	0	0.2
Culture horticole de plein champ annuelle	2.5	5	0	0	2.5
Baie annuelle	0	0	0	0	0.0
Courge à huile + tabac + mat. 1ères renouvelables	0.5	1	0	0	0.5
Plantes aromatique et médicinale annuelles	0	0	0	0	0.0
Total cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres	168.4		0		168.4

Recensement & Paiements directs

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Surfaces herbagères					
Prairie artificielle	560	108	37	16	597
Prairie extensive	853	268	26	17	879
Prairie peu intensive	9	8	0	0	9
Prairie permanente	378	129	85	32	463
Pâturage	271	85	17	3	288
Pâturage extensif	82	54	8	1	90
Pâturage pour porc et volaille	1	2	0	0	1
Surface à litière	1.5	3	0	0	1.5
Autres surfaces herbagères	7	30	1	4	8
Légumineuse fourragère, graminée et autre plante fourragère destinée à la production de semences	51	12	0	0	51
Total surfaces herbagères	2'213.5		174.0		2'387.5
Cultures pérennes					
Vigne	1'100	159	128	28	1'228
Culture fruitière (pomme)	64	22	0	0	64
Culture fruitière (poire)	2	8	0	0	2
Culture fruitière (fruits à noyau)	4	11	0	0	4
Baie pluriannuelle	18	9	0	0	18
Plantes aromatique et médicinale pluriannuelles	1	1	0	0	1
Matière 1ère renouvelable pluriannuelle	5	2	0	0	5
Rhubarbe	2	6	0	0	2
Asperge	3	3	0	0	3
Sapin de Noël	2	2	0	0	2
Pépinières	8	10	0.1	1	8
Autre surface pérenne + houblon + champignon	3	7	0	0	3
Total cultures pérennes	1'212.0		128.1		1'340.1

Recensement & Paiements directs

	Suisse		France		Total Suisse et France (ha)
	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	Surfaces (ha)	Nbre exploit.	
Divers dans la SAU					
Jachère florale	155	68	0	0	155
Jachère tournante	92	34	0	0	92
Ourlets sur terres assolées	0.5	3	0	0	0.5
Autre terre ouverte (avec et sans contribution)	46	28	1	1	47
Chanvre	0	0	4	1	4
Haie/bosquet avec bande herbeuse	34	117	1	5	35
Haie/bosquet avec bande tampon	3	13	1	2	4
Bande refuge	36	39	0	0	36
Autre surface dans la surface agricole utile (SAU) (avec et sans contribution)	15	19	1	3	16
Total divers dans la SAU	381.5		8.0		389.5
Divers hors SAU					
Surface hors SAU : (fossé humide, mare, étang, surface rudérale, tas d'épierrage, mur de pierre, chemin naturel non stabilisé, forêt, autre)	388	191	817	24	1'205
Total divers hors SAU	388		817		1'205

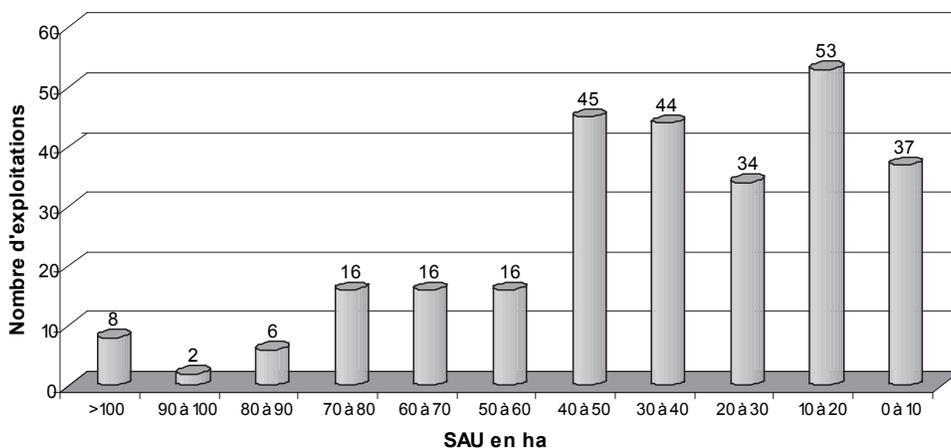
La DGA a également recensé à des fins statistiques 662,3 ha de surfaces agricoles utiles. Il s'agit de 73,9 ha de céréales, 45,9 ha de cultures sarclées, 210,1 ha de surfaces herbagères, 207,1 ha de cultures pérennes, 87,2 ha de cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres, ainsi que de 38,1 ha de surfaces diverses.

Relevons que les surfaces en statistique en France représentent 21,25 ha.

Recensement & Paiements directs

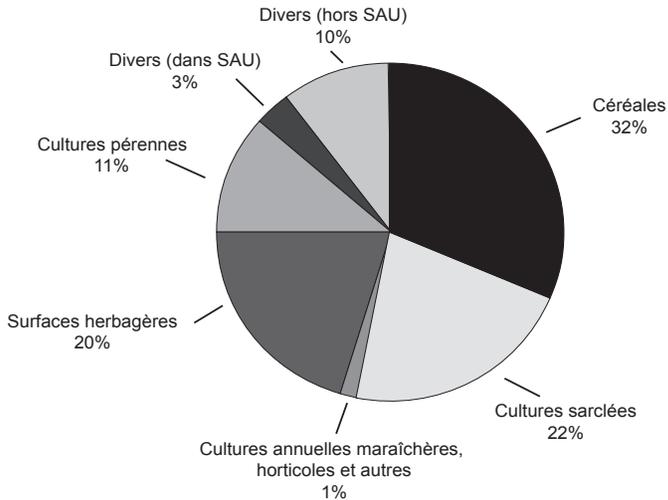
Récapitulation des surfaces recensées en 2011 (en hectares)	Surfaces en contributions Suisse	Surfaces en statistique Suisse	Surfaces totales Suisse	Surfaces en contributions France
Céréales	3'256.5	73.92	3'330.4	464.0
Cultures sarclées	2'153.2	45.90	2'199.1	399.0
Cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres	168.4	87.19	255.6	0.0
Surfaces herbagères	2'213.5	210.10	2'423.6	174.0
Cultures pérennes	1'212.0	207.11	1'419.1	128.1
Divers	381.5	38.07	419.6	8.0
Total dans SAU	9'385.1	662.29	10'047.4	1173.1
Hors SAU				
Total divers hors SAU	388.0	75.12	463.1	817.0

**Répartition de la surface agricole utile (SAU) en 2011
par exploitation (exploitations avec contributions)**

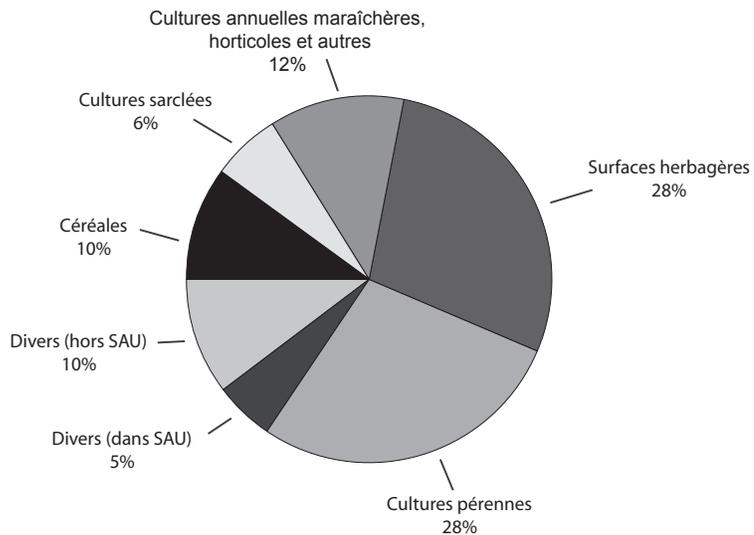


Recensement & Paiements directs

Total surfaces (CH et F) exploitées en 2011 par des exploitations au bénéfice de paiements directs



Total surfaces (CH) exploitées en 2011 par des exploitations en statistiques



Contributions fédérales

Ordonnance sur les paiements directs (OPD)

Les trois tableaux suivants présentent les contributions brutes (avant déductions) selon les différentes mesures proposées par l'OPD qui ont été versées en 2011 (état au 09.01.12. Les éventuels décomptes modifiés après cette date ne sont pas pris en considération ci-après).

Paiements directs généraux

Mesures	Contributions brutes en francs	Nombre d'exploitations
Contributions à la surface	14'267'838	276
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	1'218'457	96
Garde d'animaux dans des conditions difficiles	1'066	1
Contributions générales pour des terrains en pente	0	0
Contributions pour les vignes en pente	85'700	39

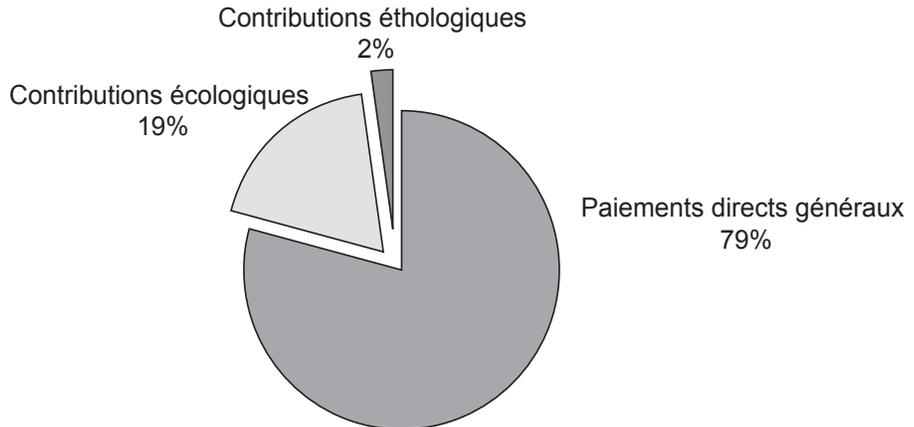
Contributions écologiques

Mesures	Contributions brutes en francs	Nombre d'exploitations
Contributions pour la compensation écologique	2'088'390	274
Contributions pour la culture extensive des céréales et du colza	1'316'985	197
Contributions pour la culture biologique	273'662	13

Contributions éthologiques

Mesures	Contributions brutes en francs	Nombre d'exploitations
Contributions pour la garde d'animaux de rente particulièrement respectueuse de l'espèce :		
• sorties régulières en plein air (SRPA)	285'234	75
• système de stabulation particulièrement respectueux de l'espèce (SST)	100'266	32

Recensement & Paiements directs



Le tableau ci-après résume les contributions versées en application de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) en 2011 (état au 09.01.12. Les éventuels décomptes modifiés après cette date ne sont pas pris en considération).

Contributions totales 2011 - OPD (en francs)	
Contributions brutes totales	+ 19'637'599
Déductions - UMOS*	- 50'602
Déductions totales - Fortune	- 272'041
Déductions totales - Revenu	- 552'728
Déductions OPD - Autres	- 33'276
Autres versements années précédentes	+ 37'020
Taxe pour dépassement du contingent laitier	- 0
Remboursements années précédentes	- 39'557
Réductions cantonales	- 31'579
Contributions totales OPD versées en 2011	18'694'836

*Unité de main d'œuvre standard

Recensement & Paiements directs

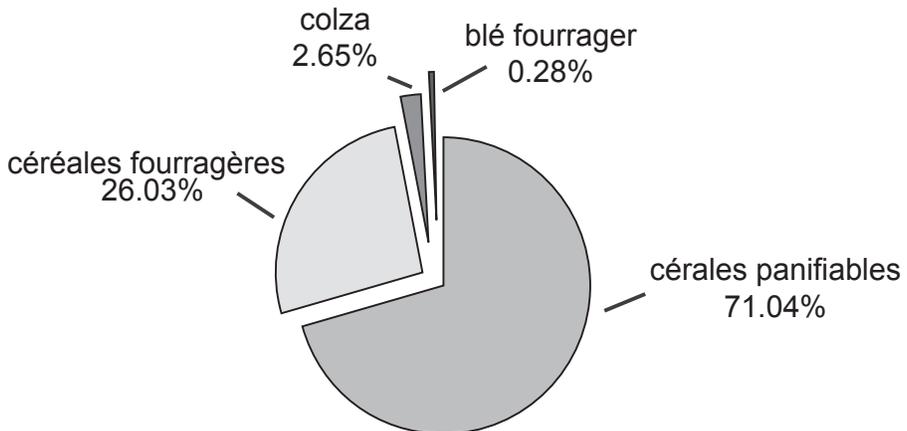
Surfaces cultivées de manière extensive (Extenso)

Des contributions d'un montant total de 1'316'985 francs ont été versées dans le cadre de la production extensive de céréales et de colza en 2011.

Le tableau ci-dessous montre la répartition en 2011 de la culture extensive dans le canton.

Culture extensive	Nombre d'exploitations concernées	Surfaces donnant droit aux contributions (ha)
Céréales fourragères	158	912
Céréales panifiables	186	2'424
Colza	16	71
Blé fourrager	7	26
Total		3'433

Le graphique suivant met en évidence le fait que les céréales panifiables sont toujours la catégorie Extenso la plus cultivée.



Recensement & Paiements directs

Surfaces de compensation écologique (SCE)

Le total des contributions écologiques fédérales versées aux agriculteurs du canton pour l'exercice 2011 s'élève à 2'088'390 francs (valeur au 09.01.12).

Les surfaces de compensation écologique se répartissent de la manière suivante :

	2006 (ha)	2007 (ha)	2008 (ha)	2009 (ha)	2010 (ha)	2011 (ha)
Jachères florales	94.9	107.2	115.36	109.31	137.24	154.43
Jachères tournantes	84.6	84.8	75.61	56.67	55.27	91.65
Ourlets sur terres assolées	-	-	0.12	0.40	0.30	0.49
Prairies extensives	865.3	857.9	845.45	852.38	833.29	855.15
Prairies peu intensives	11.0	10.0	9.51	8.72	9.23	9.23
Surfaces à litière	4.1	4.9	1.64	1.64	1.64	1.64
Haies et bosquets champêtres	35.3	36.6	36.55	34.98	34.46	33.52
Bandes de culture extensives	0.1	0.1	0.05	0.05	0.05	0.05
Total	1'095.3	1'101.5	1'084.29	1'064.15	1'071.48	1'146.16

Ces chiffres tiennent compte uniquement des surfaces de compensation situées sur territoire suisse et qui bénéficient de contributions fédérales.

Recensement & Paiements directs

Si nous nous référons aux tableaux des pages précédentes, la part de surfaces de compensation écologique bénéficiant de contributions fédérales par rapport à la surface agricole utile (SAU), soit 9'391,6 ha de surface en contributions, est de 12,20%. En considérant :

- les SCE ne bénéficiant exceptionnellement pas de contributions cette année pour non respect de certaines conditions et charges;
- les SCE bénéficiant de contributions exclusivement cantonales telles que les bandes refuge;
- les SCE sans contributions écologiques telles que les pâturages extensifs;
- les SCE hors SAU telles que les surfaces rudérales, fossés humides, marres et étangs etc.

Le rapport est de 13,62% (surfaces sises sur territoire français non comprises).

Les tableaux et graphiques ci-après permettent de comparer les contributions moyennes par mesure et par exploitation entre le canton de Genève et la Suisse (source : OFAG).

Surfaces de compensation écologique en Suisse en 2010

	Surfaces en (ha)	Nbre. d'exploit	Surfaces par exploit. (ares)	Contrib. par exploit. (CHF)
Jachères florales	1'764	1'962	90	2'519
Jachères tournantes	508	384	132	3'043
Ourlets sur terres assolées	59	252	24	542
Prairies extensives	62'612	39'605	158	1'724
Prairies peu intensives	24'166	18'096	134	401
Surfaces à litière	7'413	7'237	102	953
Haies et bosquets champêtres	2'834	11'515	25	590
Bandes de culture extensives	40	82	49	632
Arbres fruitiers haute tige	2'213'919	31'841	69.53	1'043

Evolution des surfaces de compensation écologique à Genève entre 2010 et 2011

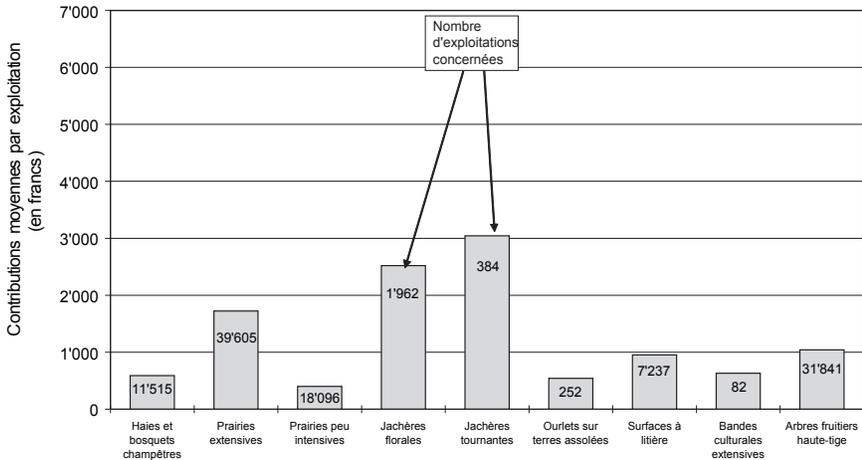
	Surfaces 2010 (ha) ou nbre	Surfaces 2011 (ha) ou nbre	Nbre d'exploit. 2010	Nbre d'exploit. 2011	Surface (nbre) par exploit. 2010 (ares)	Surface (nbre) par exploit. 2011 (ares)	Contrib. par exploit. 2010 (CHF)	Contrib. par exploit. 2011 (CHF)
Jachères florales	137.24	154.43	65	68	211	227.10	5912	6359
Jachères tournantes	55.27	91.65	28	34	197	269.56	4540	6200
Courtiets sur terres assolées	0.30	0.49	3	3	10	16.33	230	376
Prairies extensives*	833.29	855.15	271	266	307	321.48	4612	4816
Prairies peu intensives	9.23	9.23	8	8	115	115.38	346	346
Surfaces à litière	1.64	1.64	3	3	55	54.67	820	820
Haies et bosquets champêtres	34.46	33.52	118	116	29	28.90	730	722
Bandes de culture extensive	0.05	0.05	1	1	5	5	65	65
Arbres fruitiers haute tige **	5'058	4'924	105	104	48.17	47.35	723	710

* dont 200 ares en zone de montagne 2 (Fr. 7.- par are)

** Seulement exploitations avec > 20 arbres

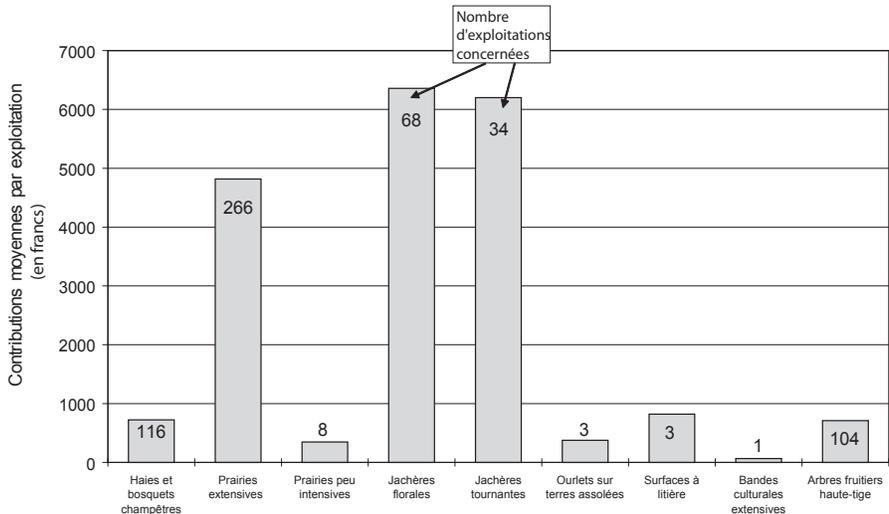
Recensement & Paiements directs

Contributions fédérales moyennes en 2010 par type de SCE et par exploitation pour l'ensemble de la Suisse



Ces données sont tirées du rapport OFAG qui tient compte des différentes contributions selon les zones (grandes cultures, collines, montagnes).

Contributions fédérales moyennes par type de SCE en 2011 et par exploitation pour le canton de Genève



Prestations écologiques requises (PER)

Le tableau suivant présente le nombre d'exploitations (en contribution) inscrites pour les PER en 2011 selon les modes de production. Une exploitation peut être inscrite à plusieurs secteurs de production.

Mode de production	Nombre d'exploitations concernées
Agriculture	234
Maraîchage	27
Viticulture	151
Arboriculture et petits fruits	27
Culture biologique	14

A l'issue des contrôles PER réalisés au cours de la campagne 2010-2011 par les différentes organisations de contrôles, certaines exploitations ont été sanctionnées d'un avertissement, voire d'une réduction financière. Le tableau ci-après présente les résultats selon les différents modes de production.

Mode de production	Nbre d'avertissements	Nbre de réductions financières
Agriculture	9	0
Maraîchage	0	0
Viticulture	4	8
Arboriculture et petits fruits	0	1
Culture biologique	0	0

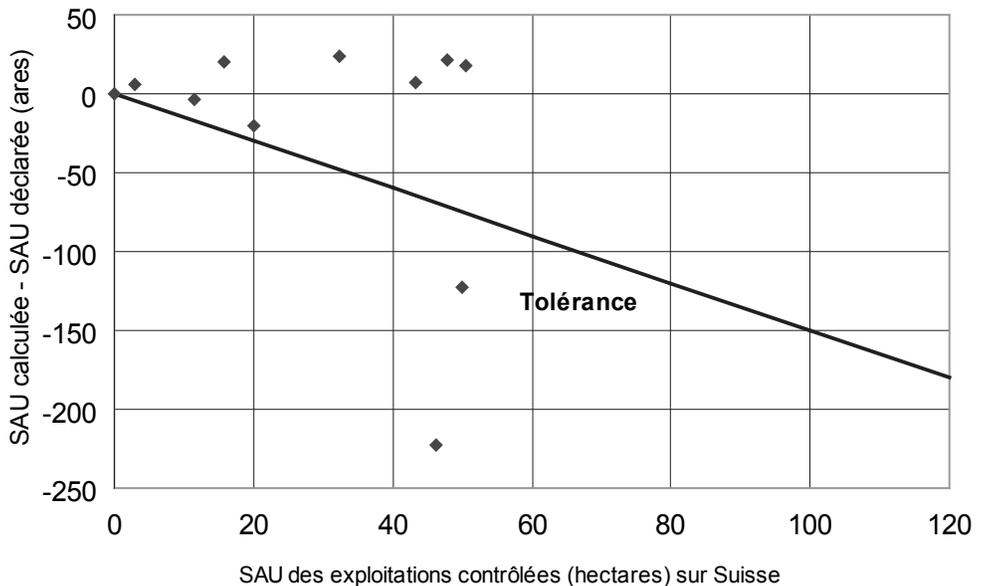
Les principaux problèmes relevés ont été notamment des analyses de sols manquantes, des documents lacunaires, des manquements liés à l'emploi de produits phytosanitaires, des assolements non respectés ou encore des manquements liés aux banquettes herbeuses.

Contrôle de la surface agricole utile (SAU)

Dans le cadre des exigences demandées par la Confédération, la DGA a procédé en 2011 à un contrôle de 10 exploitations représentant une SAU déclarée de 326 hectares. Ces contrôles sont opérés par numérisation des plans fournis par les exploitants ainsi que sur la base de visites de terrain et de données cartographiques, notamment d'orthophotos. Il est à relever que toutes les surfaces de compensation écologique (SCE) font obligatoirement l'objet d'un contrôle de surface et d'affectation sur le terrain, ceci par les experts cantonaux à la culture des champs.

Suite à une vérification finale effectuée en collaboration avec les exploitants, 2 exploitations n'ont pas rempli les exigences de précision imposées.

Résultats des contrôles de la surface agricole utile (SAU) 2011



Recensement & Paiements directs

Ordonnance sur les contributions à la culture des champs (OCCCh)

Pour 2011, 2'165'701 francs ont été versés au titre de l'OCCCh. Le tableau et le graphique ci-après présentent la répartition entre 2005 et 2011 des différentes catégories de cultures au bénéfice des primes OCCCh.

(Etat au 09.01.12. Les éventuelles modifications de décompte après cette date ne sont pas prises en considération ci-dessous).

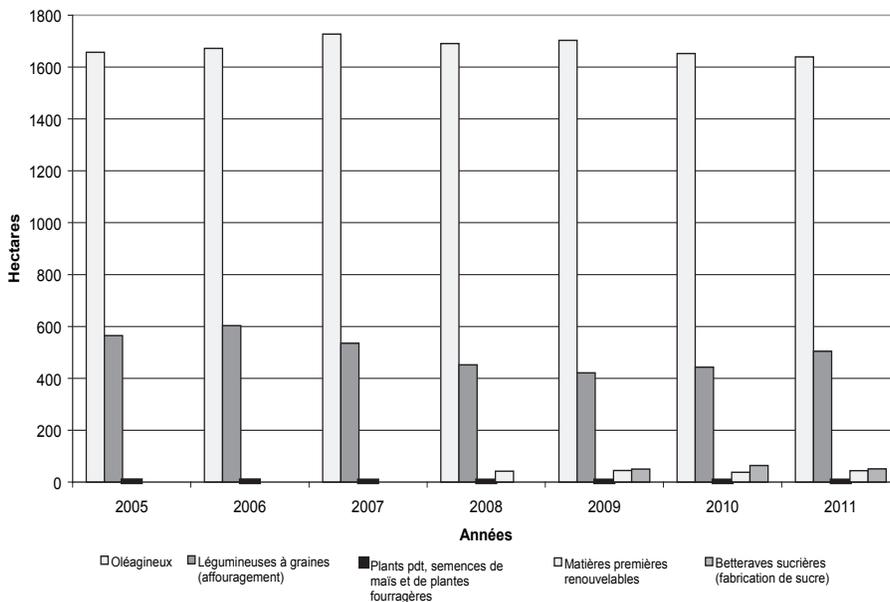
Catégorie	Surface totale en 2005 (ha)	Surface totale en 2006 (ha)	Surface totale en 2007 (ha)	Surface totale en 2008 (ha)	Surface totale en 2009 (ha)	Surface totale en 2010 (ha)	Surface totale en 2011 (ha)
Oléagineux (colza, soja, tournesol, chanvre, courge à huile, lin)*	1'657	1'672	1'727	1'691	1'703	1'652	1'639
Légumineuses à graines destinées à l'affouragement (féveroles, pois protéagineux, lupins)	565	603	535	452	421	443	504
Matières 1ères renouvelables (MPR annuelles et pluriannuelles)	6	6	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4
Betteraves sucrières (fabrication de sucre)**	-	-	-	42	45	38	44
Plants de pommes de terre, semences de maïs et de plantes fourragères ***	-	-	-	-	50	64	51

* Le chanvre ne bénéficie plus des contributions OCCCh depuis 2008

** Les betteraves sucrières sont au bénéfice de primes OCCCh dès 2008

*** Les plants des pommes de terre, semences de maïs et de plantes fourragères bénéficient des contributions OCCCh dès 2009

Surfaces bénéficiant des contributions à la culture des champs de 2005 à 2011



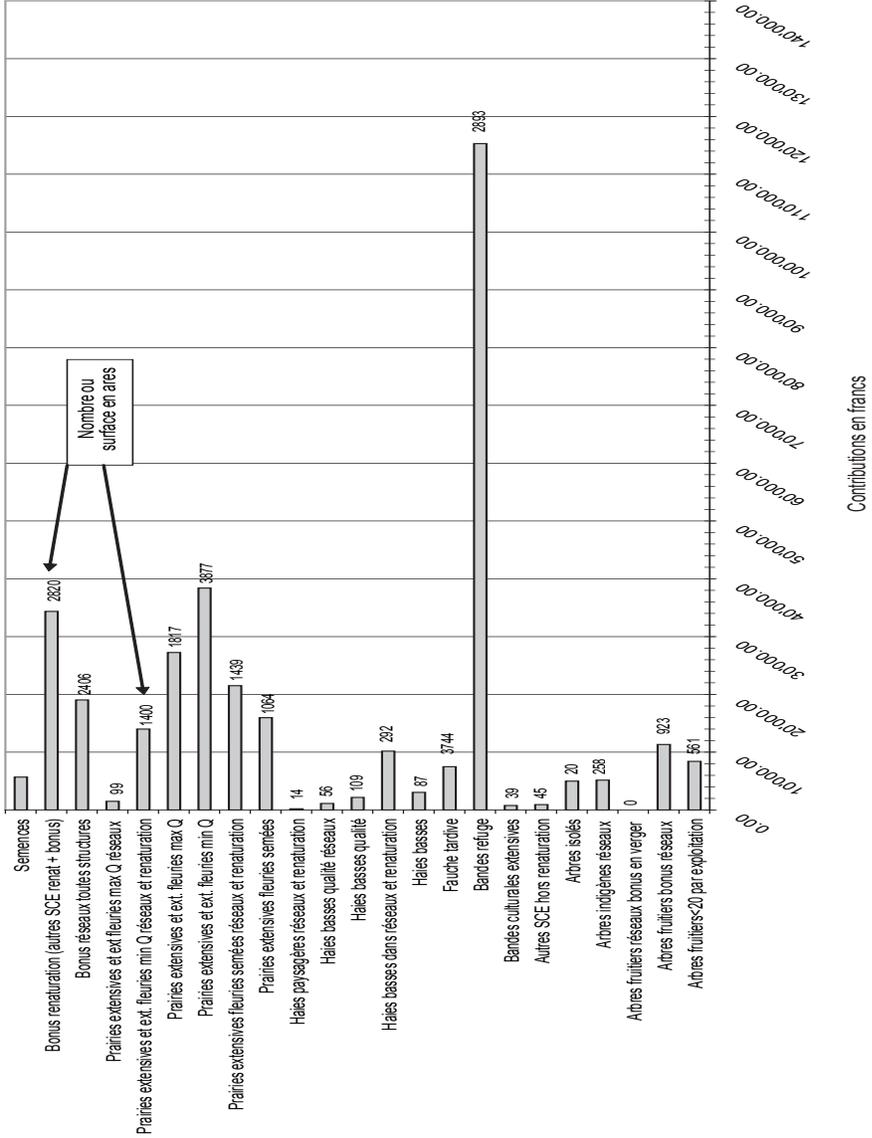
Contributions cantonales

Loi visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique (M 5 30)

Les contributions 2011 versées aux exploitants pour les surfaces de compensation écologique définies dans le règlement d'exécution de la loi M 5 30 se sont élevées à environ 348'852 francs (sans les déductions conséquentes à des contrôles). La légère variation par rapport à l'année 2010 est due à des modifications d'affectation des différentes structures. Par conséquent, on peut en conclure que le montant versé reste stable.

Les subventions octroyées au canton de la part de la Confédération concernant principalement la qualité écologique (botanique) des prairies, en application de l'ordonnance sur la qualité écologique, s'élèvent 59'880 francs pour l'année 2011.

Contributions cantonales 2011 en fonction des types de surfaces de compensation écologique





Améliorations structurelles

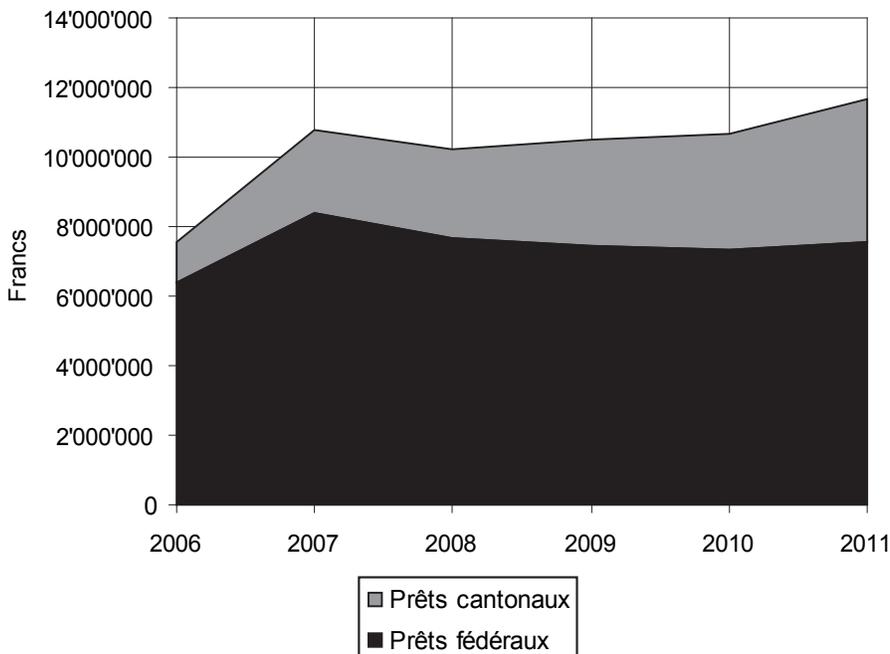
Crédits d'investissement et aides aux exploitations paysannes

Durant l'année 2011, la commission d'attribution du fonds de compensation a octroyé 3'192'777 francs de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations paysannes. Cette somme se compose de 1'509'347 francs d'aides cantonales et de 1'683'430 francs d'aides fédérales.

La commission s'est réunie à 4 reprises. Elle a traité 16 dossiers : 15 dossiers de crédits d'investissement (dont 10 collectifs) et 1 dossier de désendettement.

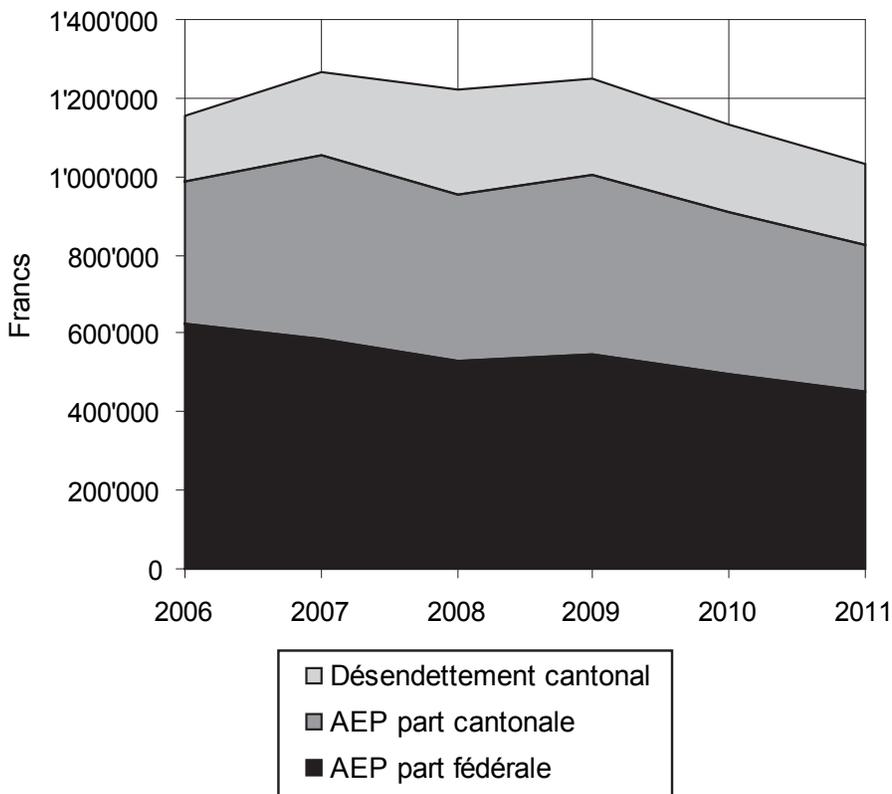
Au 31 décembre 2011, les fonds cantonaux en prêts s'élèvent à 4'740'155 francs (dont 4'160'441 francs de crédits d'investissement et 579'714 francs de prêts de désendettement et d'aide aux exploitations paysannes = AEP), alors que le montant des fonds fédéraux engagés en faveur des agriculteurs genevois est de 7'979'809 francs (dont 7'528'476 francs de crédits d'investissement et 451'333 francs d'AEP).

Somme des crédits d'investissements en cours



Améliorations structurelles

Somme des prêts AEP et désendettement en cours



Subventions à fonds perdu

En 2011, 770'568 francs de subventions cantonales ont été accordées par la commission et la DGA au titre de subventions d'amortissement, de constitution de garantie ou de subventions non assorties à un prêt (notamment aides sécheresse 2010).

Améliorations foncières

Projets d'intérêts collectifs

En application des législations cantonales et fédérales en matière d'améliorations foncières, la DGA a subventionné en 2011, pour environ 147'000 francs, la réalisation de 5 projets sur le territoire des communes d'Anières, Choulex, Corsier, Gy et Veyrier.

Collecteurs secondaires, assainissements de détail

Des subventions pour environ 2'000 francs ont été versées en faveur d'un projet individuel.

Autorisation de morceler

Dans le cadre des requêtes portant sur des morcellements de terrains agricoles, 61 tableaux de mutation ont été examinés. En regard des dispositions légales en matière de droit foncier rural et d'améliorations foncières, 2 décisions avec demande de remboursement des subsides ont été rendues par la DGA pour des demandes situées au sein de périmètres de remaniement parcellaire.

Fondation pour les zones agricoles spéciales

Le Grand Conseil a adopté le 18 mars 2011 une loi accordant une indemnité annuelle de 100'000 francs à la Fondation pour les zones agricoles spéciales pour les années 2011 à 2014.

Cette indemnité est destinée à couvrir les frais de fonctionnement de la Fondation le temps que cette dernière, soit en mesure de dégager par elle-même les recettes nécessaires à son fonctionnement.

Rappelons que la Fondation a pour principale mission la gestion foncière des terrains situés au sein des zones agricoles spéciales, c'est-à-dire, destinés principalement à la production maraîchère et horticole hors sol.

Projet de développement régional genevois (PDR)

Parmi les nouveaux instruments financiers mis en place par la Confédération pour soutenir l'agriculture et le développement régional figure le «soutien en faveur du développement régional et de la promotion des produits indigènes et régionaux auxquels l'agriculture participe à titre prépondérant» (art. 93c de la LAgr).

Le «projet de développement régional» (PDR) est la traduction opérationnelle de cet article. Il s'agit d'une mesure collective ou d'un ensemble de mesures individuelles s'articulant autour d'un objectif commun de création de valeur ajoutée et de renforcement du tissu économique régional.

Un PDR genevois est en préparation. Il est porté par 5 organisations qui

Améliorations structurelles

regroupent la majeure partie du monde agricole genevois, à savoir l'UMG, le CAG, les LRG, la FZAS et AgriGenève. Ses objectifs sont les suivantes :

- la modernisation de la filière maraîchère, à travers la construction d'une nouvelle centrale de commercialisation et le renouvellement de serres de production;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique de la production sous abris, et l'intégration de celle-ci dans une conception intégrée de gestion du paysage et des ressources naturelles (notamment énergie, eau et biodiversité) dans le cadre des zones agricoles spéciales;
- le développement de systèmes collectifs de commercialisation de proximité capables de répondre efficacement à la demande croissante des collectivités et de la restauration collective pour des produits agricoles locaux (plateforme GRTA);
- la consolidation de la production biologique à travers le renforcement de filières de commercialisation spécifiques et de proximité;
- le développement de la filière lait labellisée à travers la construction d'une ligne de conditionnement dédiée.

La mise en œuvre de ce PDR doit débuter mi-2012 pour une période de

6 ans. Il sera financé pour 1/3 par la Confédération et le canton de Genève, et pour 2/3 par les porteurs de projets. La part cantonale sera assurée par le produit de la taxe sur les plus-values foncières, taxe introduite en 2011 et dont le règlement d'application est actuellement en discussion au niveau du Conseil d'Etat.

Pour assoir ce financement, un projet de loi «Investissements agricoles durables» (PL 10850) a été présenté au Conseil d'Etat le 27 juillet 2011, qui l'a transmis après adoption au Grand Conseil.

A noter qu'à la demande de l'ICF (inspection cantonal des finances), ce PL inclut non seulement le PDR, mais aussi l'ensemble des autres aides cantonales à l'investissement dans l'agriculture (à savoir les subventions pour les mesures d'amélioration foncière + les mesures destinées à réduire les pollutions diffuses d'origine agricole - biobed et biobac par exemple -).



Aménagement du territoire

La DGA a été consultée et associée à l'élaboration de divers projets d'aménagement. Les prises de position s'inscrivent dans le but de préserver la zone agricole en tant qu'espace voué à une agriculture productive, de proximité, de qualité et respectueuse de l'environnement. Dans le cas de projets touchant des intérêts particuliers, notre démarche vise également à intégrer les intérêts des exploitants du secteur primaire.

Préavis délivrés

Les projets suivants ont été évalués par la DGA au cours de l'année 2011 :

Plans directeurs communaux

- Choulex
- Plan-les-Ouates
- Collonge-Bellerive
- Meyrin
- Vernier
- Ville de Genève

Plans localisés de quartier

- Chêne-Bougeries
- Lancy
- Troinex
- Soral

Modifications du régime des zones

- Presinge : Presinge
- Plan-les-Ouates : Ch. Maronsy, Ch. la Vironde, Rte de Bardonnex, Ch. Marc-Charrot

- Aire-la-Ville : Ch. du Pré-Guillot, Ch. du Vieux-Bac
- Meyrin : La Gravière, Av. de Mategnin
- Bardonnex : Evordes, Ch. des Forches
- Chêne-Bougeries : Rigaud 2
- Pregny-Chambésy : Ch. de Valérie
- Grand-Saconnex : La Voie-de-Moëns, Rte François Peyrot
- Versoix : Av. de Richelien
- Laconnex : La Vy-Neuve, Rte de l'Eaumorte, Rte du Coteau
- Vernier : Au moulin
- Onex : Ch. des Verjus
- Veyrier : Ch. Sur-Rang 25a
- Bellevue : Champ-du-Château
- Vandoevres : Rte de Meinier

Plan d'extraction Gravière

- Avully : Lieux-dits «Ronzier, Ferrage, Combes, Noyers Léonard»
- Chancy : Lieu-dit «Au Meuron»
- Soral : Lieu-dit «Champs-Pointus»

Plan de site

- Plan-les-Ouates : Rte de Bardonnex, Ch. Marc-Charrot

Autorisations de construire

La DGA est consultée sur les dossiers ayant un impact sur l'agriculture.

En 2011, 111 demandes en autorisation de construire ont été préavisées.

Barrage de Conflan

Les SIG projettent de construire à l'horizon 2019, en partenariat avec une société française qui reste à déterminer, un nouveau barrage hydroélectrique sur le Rhône. Cet ouvrage se situera à Conflan (sud de Chancy) entre les barrages de Chancy-Pougny et de Génissiat. D'une puissance installée de 34 MW, Conflan produira annuellement 141 GWh d'électricité 100% renouvelable, soit l'équivalent de la consommation électrique de près de 25'000 ménages (hors chauffage).

Le montage de ce projet est assez complexe, car il concerne 2 pays (donc deux cadres législatifs) et impactera des zones naturelles et paysagères protégées. Au niveau agricole, une surface de 3 hectares de SAU est concernées, entièrement situées en SDA (surface d'assolement). Mais cet impact modéré pourrait être beaucoup plus important pour l'agriculture, notamment en fonction des compensations qui pourraient lui être demandées pour les pertes de surfaces naturelles (par exemple : renaturation des terres agricoles, comme cela s'est fait suite à la construction du barrage de Chancy-Pougny). La DGA suit donc attentivement l'évolution du dossier pour limiter au maximum l'impact du projet sur l'agriculture.

Projets stratégiques de développement PSD

Pour répondre aux besoins de développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise, 16 Projets Stratégiques de Développement (PSD) ont été identifiés sur sol genevois dans le cadre du projet de plan directeur cantonal 2011. Ces PSD, dont le but est d'accueillir 100'000 habitants supplémentaires d'ici à 2030, sont porteurs de divers enjeux majeurs en termes d'urbanisation, de mobilité, d'environnement et bien sûr d'agriculture. Face à l'ampleur du développement urbain projeté, la DGA dispose depuis novembre 2011 d'un poste supplémentaire pour comprendre les influences de ces PSD sur la zone agricole, évaluer les conséquences d'un tel développement sur les activités des secteurs concernés et proposer pistes et scénarios pour minimiser l'impact de l'urbanisation sur l'espace rural et l'agriculture.

Deux collaborateurs partagent cette mission. Ils interviennent au sein des directions de projet des PSD et des Grands projets en cours ayant une forte emprise sur l'espace agricole.

Fabien Wegmuller est en charge du secteur Rhône-Lac et Drize-Lac

PSD engagés en 2011

- Grand-Saconnex-Ferney : logements 700, emplois 1'600

Aménagement du territoire

- MICA - Puplinge : logements 1'700, emplois 500
- Pallanterie : logements 3'200, emplois 3'000
- Versoix : logements 2'500, emplois 1'500

Emmanuel Ansaldo est en charge du secteur Rhône-Drize

PSD engagés en 2011

- Bernex : logements 5'700, emplois 5'700
- Perly-Certoux - St-Julien : logements 3'400, emplois 3'400

Grands projets en cours

- La Chapelle - Les Sciers: logements 1'700, emplois 100
- Cherpines : logements 3'000, emploi 2'500
- Grands Esserts : logements 1'200, emplois 350
- Communaux d'Ambilly : logements 2'300, emplois 850

Ensemble, ils œuvrent pour le développement de l'agriculture urbaine à travers les PSD et participent à un groupe de travail interservices chargé de répondre à la problématique de la relocalisation des jardins familiaux.

Révision du plan directeur cantonal

Durant l'année 2011, la DGA a poursuivi son implication dans l'élaboration des fiches du plan directeur cantonal.

S'agissant de la préservation des espaces de production ainsi que de la gestion agriculture et urbanisation, les deux fiches concernées n'ont fait l'objet que d'améliorations mineures et maintiennent ses principales orientations.

A contrario, la fiche consacrée à la pérennisation des zones agricoles spéciales (ZAS) a été largement remaniée. Il nous a semblé en effet nécessaire de renforcer, dans cet outil de planification territoriale, la dimension économique de l'agriculture. Cette proposition, en cours d'évaluation par l'office de l'urbanisme, est intitulée «soutenir le développement de l'activité agricole locale». Les objectifs principaux sont les suivants :

- améliorer la capacité d'auto-alimentation du territoire genevois;
- permettre l'installation des infrastructures agricoles afin notamment de favoriser l'adaptation des produits agricoles genevois à la demande locale;
- renforcer la pérennité des zones agricoles spéciales et améliorer l'efficacité de cette mesure pour le développement des productions non tributaires du sol.

Ce projet de plan directeur cantonal devrait faire l'objet d'une décision du Conseil d'Etat durant le second semestre 2012 et être soumis au Grand Conseil avant le 31 décembre 2012.



Vulgarisation et formation professionnelle

Projet des terroirs viticoles

Depuis fin 2010 Le guichet cartographique spécialisé «GeoVIT» <http://etat.geneve.ch/geoportail/GeoVIT/> réunit désormais trois composantes de la notion de terroir, soit des informations sur :

- **le sol** : pédologie, texture, régime hydrique, drainage;
- **la plante** : cépages, porte-greffes, système de culture, couverture du sol;
- **le climat** : températures, exposition aux vents, précocité des parcelles.

Lancé en 2004, résultat d'un excellent travail de l'Ecole d'Ingénieurs de Changins, le projet des terroirs viticoles de Genève achève en 2010 une phase importante d'acquisition de données. Genève a choisi d'offrir aux vigneronnes un outil évolutif et facilement accessible. En 2011, tout en continuant d'enrichir la base de données, le volet de la vulgarisation technique a commencé en collaboration avec l'Ecole d'Ingénieur de Changins sous la forme d'un guide d'utilisation simple à l'intention des producteurs. Ce guide aura pour but d'aider les producteurs à trouver, comprendre et compiler toutes les informations disponibles sur le terroir spécifique de leurs parcelles.



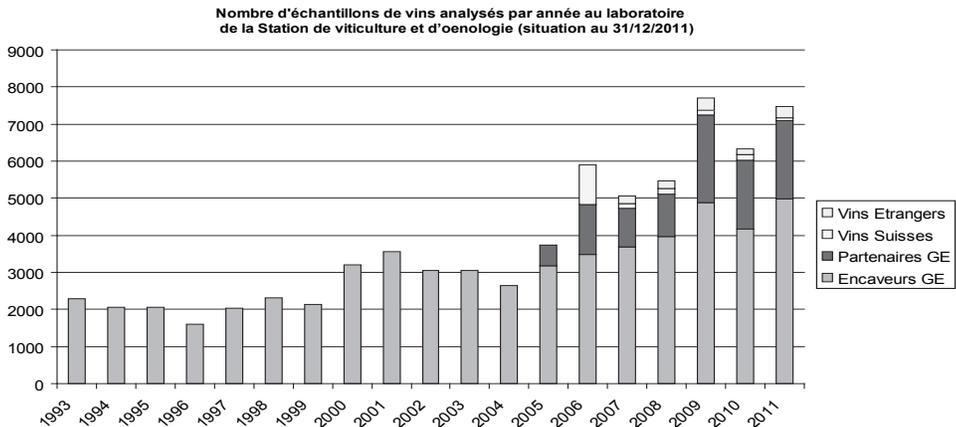
Description d'un profil de sol avec les vigneronnes



Mesure de températures du sol et de l'air

Activité du laboratoire d'analyses de vins

Le laboratoire reste un instrument bien apprécié des encaveurs genevois. En 2011, 71 encavages ont fait appel à nos services pour un total de 7'471 échantillons de vins analysés et plus de 1'000 échantillons pour les différents suivis de maturation et essais en micro vinification du SPDA. Jusqu'en 1999 le nombre moyen d'échantillons annuels était d'environ 2'100. Cette augmentation démontre que les choix stratégiques menés par la station de viticulture ont eu un impact très positif envers les vinificateurs genevois.



Remarques
Exercice 2005 : mise en fonction du Winescan
Exercice 2006 : dépannage extraordinaire du canton de Vaud



Mandats de prestation

A Genève, la vulgarisation agricole est en bonne partie assurée par des organisations privées (AgriGenève, BioGenève, Société genevoise d'apiculture, Union fruitière lémanique, Association des maraîchers du Genevois, Groupement technique horticole) qui reçoivent à cette fin un soutien financier du canton. En 2011, 3 mandats de prestation portant sur ces activités de vulgarisation et de formation continue en cultures maraîchères, en arboriculture et en horticulture ont été négociés.

Le contrat relatif à la vulgarisation en cultures maraîchères a été signé avec l'«Association des maraîchers du Genevois» (AMDG), une association fondée en 2011 et ouverte à l'ensemble des producteurs du canton. A noter que les prestations de vulgarisation et de formation continue seront concrètement effectuées dans le cadre d'un nouvel «Office technique maraîcher» (OTM), une structure mise en place en collaboration avec les professionnels vaudois. Outre cette coopération inter-cantonale renforcée, le contrat passé avec l'AMDG comprend un objectif chiffré de développement de la production biologique sur notre canton, qui devra atteindre 20% de la surface maraîchère cultivée en 2014.

Concernant la vulgarisation arboricole, suite à la fermeture de la station vaudoise d'arboriculture, qui a assuré cette prestation auprès des producteurs genevois ces dernières années, c'est l'Union fruitière lémanique (UFL) qui va reprendre le flambeau. Pour cette branche également la collaboration inter-cantonale entre Vaud et Genève va être intensifiée.

Enfin, un nouveau contrat de prestations a été négocié et signé en 2011 avec le groupement technique horticole (GTH). Cette branche, économiquement importante dans notre canton, nécessite en effet une formation continue ciblée compte tenu de l'évolution rapide des enjeux phytosanitaires : émergence de nouveaux ennemis des cultures, innovation dans les techniques de production et les produits de traitement des plantes, modification régulière de la législation. Les pépiniéristes et les paysagistes sont également directement impliqués dans les stratégies de lutte mises en place contre d'importants organismes de quarantaine, à commencer par le feu bactérien qui, outre les pommiers et les poiriers, est susceptible de s'attaquer à de nombreuses espèces ornementales : cotonéasters, pyracanthas, néfliers.



Agro-Environnement

Agriculture biologique

Reconversion

Durant les deux années de passage d'une agriculture traditionnelle à un mode de production biologique, les exploitations agricoles peuvent demander un soutien financier en vertu de la législation sur la promotion de l'agriculture. En effet, durant cette période les coûts de production sont plus importants alors que la production n'est pas encore labélisée et ne peut pas être valorisée comme bio.

En 2011, 3 exploitations étaient en cours de reconversion à l'agriculture biologique et les subventions versées se sont élevées à 27'588 francs.

Par ailleurs, depuis 2011 il est désormais possible, pour une exploitation déjà reconverte à la culture biologique, d'obtenir une aide financière pour la reconversion en agriculture biologique de nouvelles surfaces jusqu'ici cultivées de manière traditionnelle (agrandissement de l'exploitation suite à un achat ou location de nouvelles surfaces). Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour pouvoir prétendre à une telle aide, l'exploitation doit notamment représenter au minimum 0,25 unités de main-d'œuvre standard (UMOS) et l'ensemble des nouvelles parcelles reconverties au bio doit représenter minimum 0,1 U.M.O.S.

Une exploitation a bénéficié d'une telle aide en 2011 pour un montant de 12'469 francs.

Remblayages en zone agricole

La DGA a participé durant toute l'année 2011 au comité de pilotage portant sur les «sites de stockage de déblais». Ce COPIL a été créé en 2009 par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) dans le but de jeter les bases d'un plan directeur des sites de stockage des terres issus d'excavation.

Sur ce dossier, la DGA s'est positionnée favorablement sur les propositions de sites situés en zone agricole dont les sols sont soumis à de fortes contraintes en termes de qualité et/ou d'exploitabilité. A l'inverse, elle s'est positionnée défavorablement aux propositions de sites dont les sols sont bons et faciles à exploiter (principe de préservation des ressources).

Des exceptions ont été faites lorsque le modelé du terrain était particulièrement favorable au remblayage (comblement de cuvette par exemple) ou que le rapport «volume remblayée / surface impactée» était élevé.

La DGA défend aussi une approche qui tient compte de la nature du sol et non pas du parcellaire, ceci dans le but de valoriser le plus intelligemment possible les sites qui s'y prêtent et d'en limiter le nombre.

Pour information, les modifications de la loi sur les gravières et exploitations assimilées (LGEA) et de celle sur la gestion des déchets (LGD) ont été acceptées par le Grand Conseil en automne 2011. Ces modifications doivent entrer en force en 2012. Quant à leurs règlements d'application, ils sont actuellement en préparation.

Avec ces changements légaux, il sera désormais possible de modifier la topographie du terrain dans le but d'y stocker durablement de grosses quantités de déchets d'excavation. Cette évolution est dictée par le manque de place sur les sites genevois de stockage actuels (gravières à combler par exemple).

Renaturation des cours d'eau

La DGA a participé en 2011 aux comités de pilotage des projets de renaturation de l'Aire (2^{ème} et 3^{ème} étapes) et de la Seymaz (3^{ème} étape), ainsi qu'aux différentes séances de travail concernant ces deux cours d'eaux et des projets de plus petite envergure (notamment le Marquet -2^{ème} étape-, le Nant de Couchefatte et l'Hermance).

Le suivi par la DGA de ces projets a pour but de s'assurer :

- qu'ils impactent le moins possible la zone agricole;
- qu'ils soient effectivement nécessaires à la sécurisation des cours d'eau;

- que les mesures agro-environnementales proposées en marge de ces projets soient conformes à la législation agricole.

Amélioration de la qualité des eaux

Dans les zones à forte activité agricole, l'emploi de produits phytosanitaires peut représenter une source de pollution. Par le biais de l'article 62a de la loi fédérale sur la protection des eaux, la Confédération et le canton peuvent soutenir financièrement des mesures agricoles, culturelles ou structurelles, permettant de réduire ce type de pollution. Seules les mesures allant au-delà des exigences PER peuvent faire l'objet d'une indemnisation. Ces mesures reposent sur trois grands principes :

1. réduire la migration des produits phytosanitaires appliqués en direction des eaux superficielles;
2. réduire les risques de pollutions ponctuelles ou accidentelles, liées au déversement de produits phytosanitaires et de bouillies de traitements directement dans les eaux de surface ou dans les conduits de drainage;
3. réduire la quantité de produits phytosanitaires appliqués.

A Genève, un projet pilote «62a» a été lancé en 2007 pour améliorer la qualité de l'eau du ruisseau des Charmilles (Dardagny). Les premiers résultats montrent une baisse de la concentration et de la charge des produits phytosanitaires dans les cours d'eau. Ils sont dus en grande partie aux efforts des viticulteurs engagés dans le projet, notamment à travers l'enherbement ou le paillage des vignes et l'équipement sur les pulvérisateurs de bacs de rinçage. Cependant les travaux entrepris dans les cours viticoles dans le but d'assainir les systèmes d'évacuation des eaux résiduaires lors des vendanges ont eux aussi contribué significativement à l'amélioration de la qualité du ruisseau.

L'année 2011 a été marquée par l'ouverture à Dardagny d'un chantier de construction d'une station collective de lavage/remplissage pour pulvérisateurs. Ce type d'installation a pour but de gérer en toute sécurité les opérations de lavage/remplissage des pulvérisateurs et de traiter via un biobac les restes de bouillies.

D'autres projets 62a pourraient voir le jour dans d'autres parties du canton, par exemple dans la région de Laconnex et Soral où des discussions sont en cours.

Agriculture de conservation

Dans le but d'encourager les modes de production particulièrement respectueux de l'environnement et de protéger les sols, la DGA a décidé de soutenir financièrement les essais liés à l'agriculture de conservation. Le montant destiné à ces aides s'est élevé en 2011 à 20'029 francs. Les agriculteurs qui effectuent ses essais s'engagent à :

- cultiver l'ensemble de leur domaine en semis sous couverts;
- ne pas bouleverser leurs sols par le labour;
- utiliser obligatoirement des couverts végétaux entre deux cultures principales;
- maintenir ces couverts végétaux jusqu'au semis des cultures suivantes;
- sauf exception, ne pas utiliser de Glyphosate pour la destruction des couverts végétaux;
- collaborer étroitement avec AgriGenève qui pilote ces essais.



Biomasse - énergie

Le Conseil d'Etat a chargé l'Office de l'Environnement d'élaborer un concept de valorisation de la biomasse produite dans la région franco-valdo-genevoise et institué un comité de pilotage responsable de la mise en oeuvre de ce projet. Ce comité de pilotage, dont la DGA fait partie, a mis sur pied un groupe de travail ad hoc réunissant les responsables des différents services concernés (agriculture, énergie, forêts, protection de l'air, etc.) afin d'étudier le sujet dans ses moindres détails. Les résultats de ces travaux sont attendus pour fin 2012.



Protection des végétaux

Organismes réglementés

Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)

Cette adventice envahissante, outre son statut de mauvaises herbes des cultures, produit et relâche dans l'atmosphère de grandes quantités d'un pollen particulièrement allergisant. Pour cette espèce, le plan d'action cantonal spécifique élaboré en 2010 a été intégralement mis en œuvre en 2011 : visite systématique des foyers d'infestation répertoriés, surveillance ciblée des champs de tournesols (lorsqu'elle est présente dans une parcelle, l'ambroisie s'exprime systématiquement et de manière très visible lorsque cette dernière est cultivée en tournesol), information individualisée aux agriculteurs concernés pour assurer la destruction des plantes avant la fin août, et ainsi briser le cycle de la plante: le but étant de progressivement assainir les parcelles infestées. Au total, ce sont aujourd'hui 49 parcelles du cadastre agricole genevois qui sont, ou ont été, contaminées par l'ambroisie.

En 2011, nous avons également développé et optimisé, en collaboration avec la filière «agronomie» de l'hepia, une technique d'extraction, à partir d'échantillons de sol, des semences d'ambroisie présentes dans une parcelle. Cette technique va nous permettre de suivre l'évolution des stocks semenciers et de vérifier ainsi l'efficacité, sur le long terme, de la stratégie d'assainissement mise en œuvre dans les parcelles cultivées infestées.

Feu bactérien (*Erwinia amylovora*)

En 2011, le nouveau plan d'action cantonal également élaboré en 2010 a été intégralement mis en œuvre. Une surveillance et un inventaire des plantes hôtes sensibles à la maladie ont notamment été effectués sur plusieurs communes du canton, ceci dans le but d'établir la cartographie complète des plantes sensibles. Cette carte, aujourd'hui consultable sur le site internet de la DGA (<http://etat.geneve.ch/geoportail/GeoVIT/>), sous la rubrique «Arboriculture», permet d'optimiser les activités de surveillance et, en cas d'apparition de foyers sur notre canton, de cibler les interventions d'éradication. Globalement, une vingtaine de cas suspects nous ont été signalés en 2011; ils se sont heureusement tous révélés négatifs lors des analyses effectuées dans notre laboratoire.

Chrysomèle du maïs (*Diabrotica virgifera*)

Parmi les organismes de quarantaine faisant l'objet d'une vigilance particulière en Suisse figure la chrysomèle du maïs, un insecte observé depuis quelques années au Tessin, mais encore très sporadique au Nord des Alpes. Des mesures relativement simples de rotation de cultures peuvent être mises œuvre pour limiter le développement d'éventuels nouveaux foyers; mais il convient, le cas échéant, de repérer rapidement ces derniers. C'est la raison d'être du réseau de piégeage de la chrysomèle du maïs mis en place au niveau national, auquel participe le secteur phytosanitaire du canton de Genève. Les 6 pièges répartis sur le territoire cantonal en 2011 n'ont capturé aucune de ces chrysomèles de quarantaine.

Chancre du kiwi (*Pseudomonas syringae* pv. *actinidae*)

Cette bactérie, responsable d'une grave maladie des kiwis, est actuellement sous surveillance en Europe, suite à son développement en France et surtout en Italie. Cette année, un verger fortement contaminé a été repéré sur le canton de Genève: plus d'une centaine d'arbres ont présenté des symptômes de la maladie et se sont effectivement révélés positifs à l'analyse. Il s'agit du premier cas de chancre du kiwi répertorié en Suisse. Le matériel malade, des plants des variétés Sorelli et Belen, importés d'une pépinière italienne, a été immédiatement arraché et incinéré.

Mosaïque du pépino sur tomate (Pepino Mosaic Virus , PepMV)

Ce virus hautement infectieux, apparu en Europe en 1999, est classé comme organisme de quarantaine sur les semences de tomates. En Suisse, le premier cas identifié avec certitude date de 2004. Cette année, plusieurs plants de tomates suspects ont été repérés dans une serre genevoise et la présence de la maladie confirmée. Le matériel a été détruit.

Maladie de la vigne

ESCA

Le cépage Gamaret, nouvelle obtention des stations fédérales implanté sur Genève depuis 1989, semble, selon les viticulteurs, particulièrement sensible aux maladies du bois et particulièrement l'ESCA. En effet, les viticulteurs rapportent régulièrement des observations au SPDA de dégradation rapide de leur parcelle de Gamaret. Grâce à la cartographie du vignoble genevois <http://etat.geneve.ch/geoportail/GeoVIT/> et à la digitalisation du registre des vignes, le SPDA a pu localiser et vérifier par sondage une grande partie des parcelles de Gamaret de plus de 15 ans. De cette campagne, 55 parcelles sur 62 déclarées dans le registre des vignes ont été inspectées. Il en ressort un taux de ceps présentant des symptômes d'ESCA de 4% en moyenne et une médiane de 2,9%. Ces résultats sont, semble-t-il, plus élevés que dans les autres cépages mais restent acceptables. Il faut tout de fois noter que 12% des parcelles ont un taux allant de 6% à 23% de ceps marqués par les symptômes de l'ESCA ce qui est élevé à très élevé. Les résultats détaillés seront présentés aux viticulteurs lors des CETA d'hiver 2012.



Viticulture

Reconversion du vignoble

Mesures urgentes viticoles cantonales

En 2011, les reconversions de vignes, en vertu de la loi sur les mesures d'urgence en faveur de l'agriculture et de son règlement d'application, se sont poursuivies. Les parcelles plantées durant l'année, dont l'arrachage avait eu lieu en 2002, 2003 ou 2004, représentent une surface totale de 4,2 ha. Les subventions octroyées à leur égard ont été distribuées à 5 bénéficiaires et se sont élevées à 94'394 francs 95.

Aide fédérale à la reconversion du Chasselas et du Riesling-Sylvaner

Le montant total de la contribution attribuée par la Confédération, sur la base des demandes déposées par les intéressés, s'est élevé à 91'428 francs pour 2011. Cette subvention a été distribuée à 10 bénéficiaires et a contribué à la reconversion de 4,6 ha de Chasselas.

Il s'agit du dernier versement de contribution pour la reconversion du vignoble suisse tel que prévu par l'ordonnance sur le vin pour les années 2004 à 2011, cette mesure s'éteint naturellement à la fin de l'année.

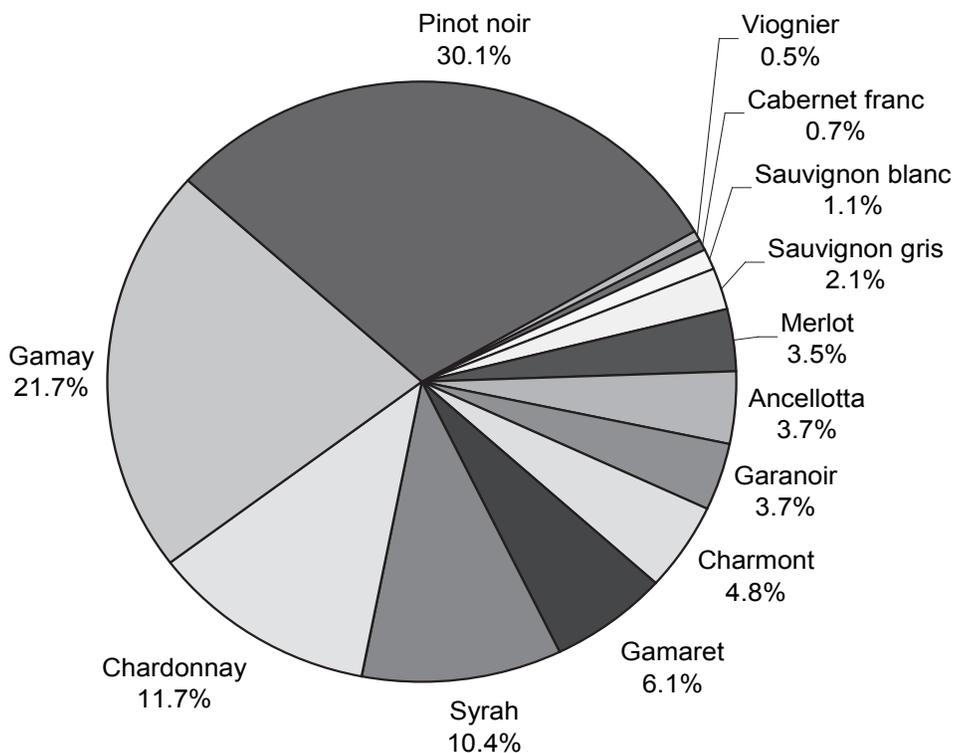
Plantation des surfaces reconverties

Les deux mesures de reconversion citées ci-dessus s'étendent sur une surface de 8,8 ha au total.

Les principaux cépages replantés sont le Pinot noir (263 ares / 30,1%), le Gamay (190 ares / 21,7%), le Chardonnay (102 ares / 11,7%) et le Syrah (91 ares / 10,4%). Le solde se répartit entre le Gamaret (53 ares / 6,1%) et de 8 autres cépages pour des surfaces comprises entre 42 et 4 ares. Les cépages rouges représentent quatre cinquième (80%) de la surface reconstituée.

Au total 13 cépages différents ont été choisis par les viticulteurs genevois lors de ces opérations.

Encépagement des reconversions 2011



Contrôle de la vendange

La DGA a procédé au contrôle officiel de la vendange, conformément aux exigences légales fédérales.

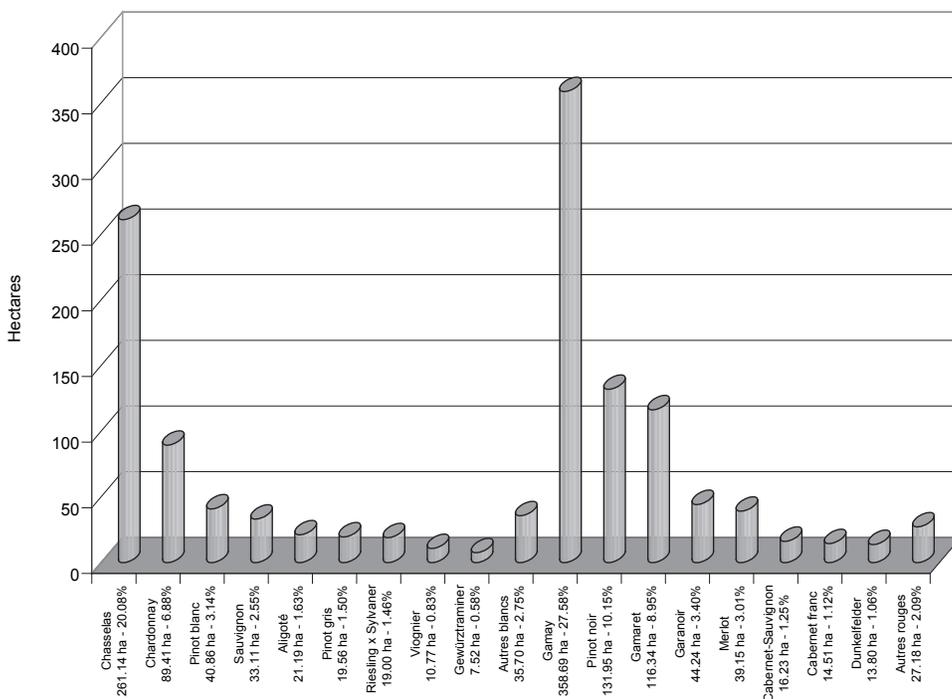
Dans le but de vérifier la limite de production et la qualité de la vendange, des données sur l'encépagement et l'encavage 2011 ont été recueillies.

Encépagement du vignoble genevois

Surface globale stable

La surface de vigne du canton est stable, on enregistre cette année une faible augmentation de 1,2 ha (0,1%) alors que l'an dernier on constatait un accroissement de 7 ha.

Encépagement (sans la France voisine) : 1300 ha



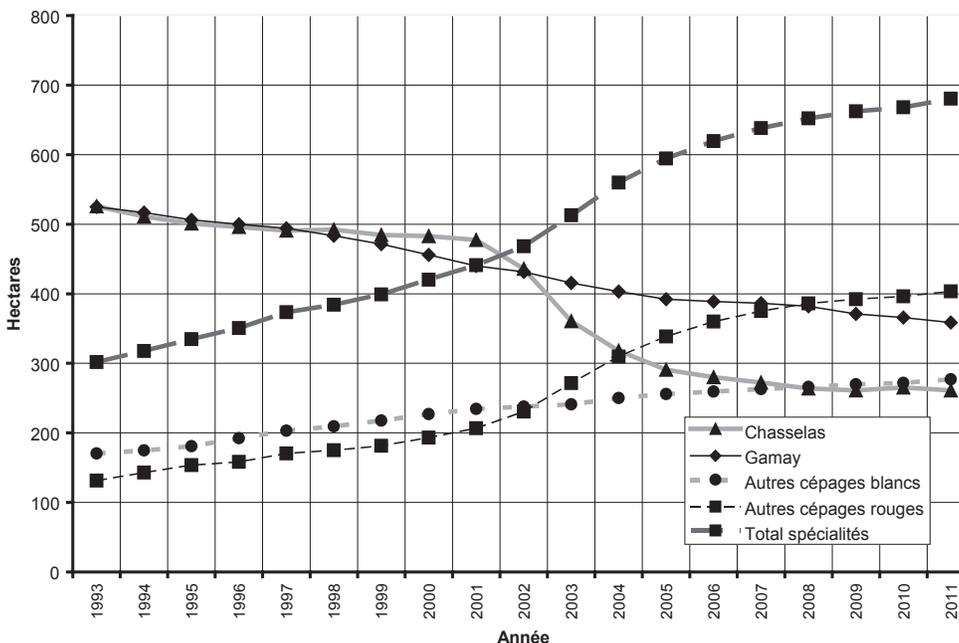
Stabilité des cépages rouges (762 ha / 58,6%)

La surface des cépages rouges n'a pas changé. La diminution du Gamay (- 7,2 ha / - 2,0%) est compensée par l'augmentation de presque tous les autres cépages rouges. On remarque notamment l'évolution du Pinot noir (+ 2,5 ha / + 2,0%) et du Garanoir (+ 1,9 ha / + 4,5%) .

Faible augmentation des cépages blancs (538 ha / 41,4%)

La totalité de l'augmentation de l'encépagement est due à l'accroissement des cépages blancs (+ 1,2 ha / + 0,2%). Parmi toutes les spécialités qui sont en progression, on remarque celle du Chardonnay (+ 2,5 ha / + 2,9%), alors que dans le même temps le Chasselas (- 4 ha / - 1,5%) et le Riesling-Sylvaner (- 0,3 ha / - 1,8%) régressent.

Evolution de l'encépagement de 1993 à 2011

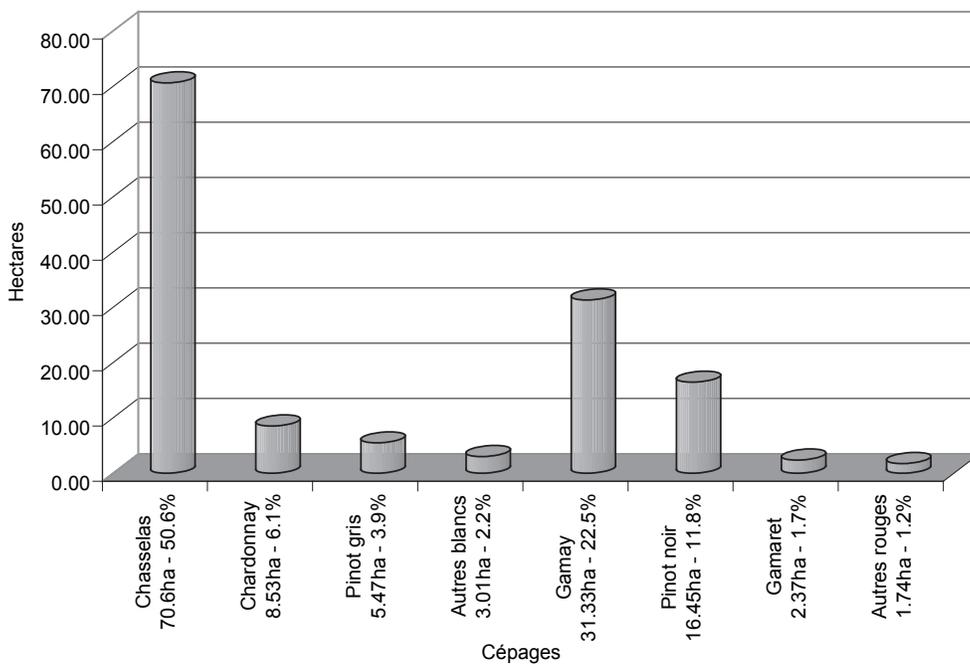


Situation de la surface en France voisine (139,5 ha)

Les effets de l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral avec l'UE se font toujours ressentir. Pour mémoire, les viticulteurs qui ont arraché leur vigne entre 2002 et 2004 dans le cadre des mesures urgentes d'aide à la viticulture ont attendu l'officialisation de l'AOC Genève transfrontalière pour procéder aux replantations qui peuvent être réalisées dans un délai de 10 ans.

La surface totale a augmenté de 4,6 ha (3,4%), dont 1,2 ha (2,4%) pour les cépages rouges et 3,4 ha (4%) pour les cépages blancs.

Encépagement en France voisine des vignes pouvant prétendre à l'AOC Genève (139.52 ha)



Encavage de la vendange genevoise

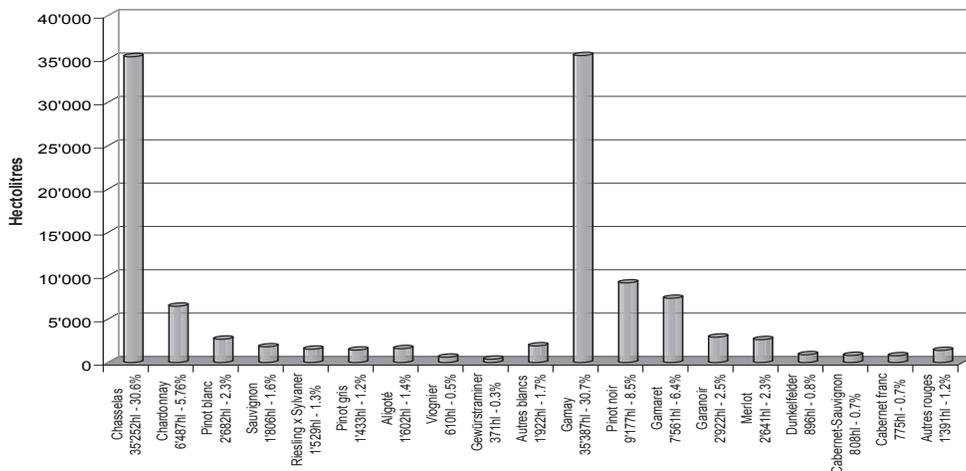
Une belle récolte

Avec une production totale de 11'509'389 litres, le volume encavé est supérieur de 1'212'563 litres (+ 11,8%) à celui de l'an dernier, il dépasse également de 1'703'306 litres (+ 17,4%) la moyenne décennale. Par rapport à 2010, les deux tiers de cette augmentation sont dus au Chasselas (+ 450'167 litres / + 14,6%) et au Gamay (+ 391'001 litres / + 12,4%). Les spécialités, quant à elles, progressent légèrement sauf le Garamret qui régresse (- 15'920 litres / - 2,1%). En comparaison avec l'année dernière, il est intéressant de noter que le volume des AOC est relativement stable (+ 91'462 litres / + 1,2%) alors que les vins de classe 2 (VDP) croissent significativement (+ 1'119'772 litres / + 40%) et représentent 92,3% de l'augmentation de la récolte de cette année.

Plus de blanc et moins de rouge

La proportion, par couleur, de l'encavage varie légèrement, elle représente, aujourd'hui, 46,7% pour le blanc et 53,3% pour le rouge. On note cette année, comme l'an dernier, une petite augmentation de blancs (+ 1,1%). Cette variation s'explique notamment par un rendement légèrement meilleur, l'augmentation de surface observée étant quasiment insignifiante.

Encavage total 115'094 hl

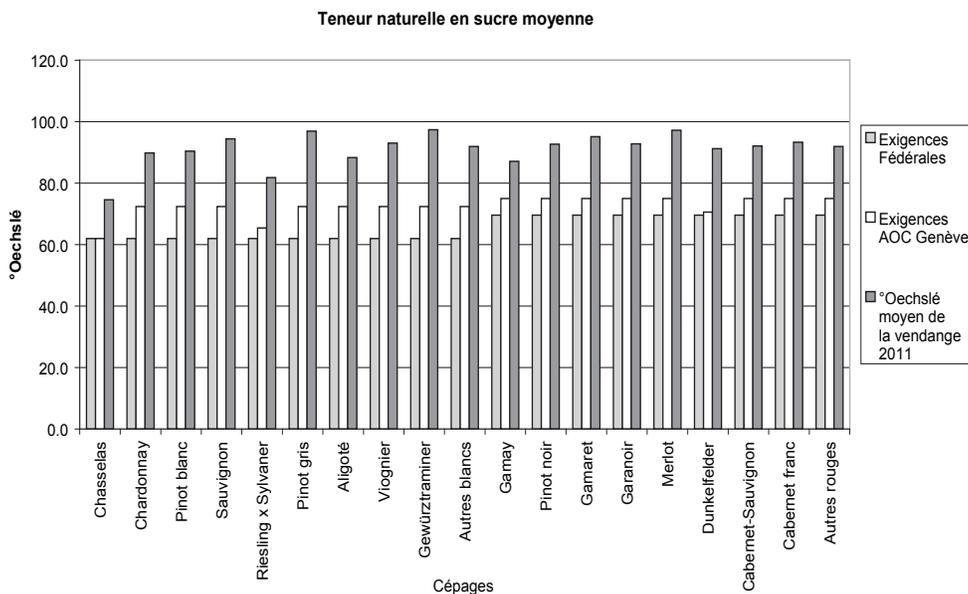


Hausse de rendements

La production à l'unité de surface est de 0,8 lt/m², soit une augmentation de 0,08 lt/m² par rapport à l'année dernière. On enregistre cette année une forte progression de l'Aligoté (+ 0,17 lt/m²), du Chasselas (+ 0,14 lt/m²) et du Gamay (+ 0,12 lt/m²) alors que dans le même temps le Gamaret (- 0,02 lt/m²) est le seul cépage qui régresse.

En terme de qualité

Malgré un volume significativement plus important, grâce à des conditions climatiques exceptionnelles, la qualité de la vendange 2011 est comparable à celle de l'an dernier dont on rappellera qu'elle figurait parmi les meilleures récoltes de ces dernières années.



Vous trouverez le rapport sur le contrôle de la vendange 2011 sur le site :

www.ge.ch/agriculture

Vignoble de l'Etat

Vendanges 2011

Le millésime 2011 est à nouveau d'excellente qualité. Le domaine a produit 27'970 litres de vin, soit 0,46l/m². La faiblesse des rendements s'explique par un nombre important de jeunes vignes, en raison des nombreuses reconstitutions effectuées ces 3 dernières années. Les vendanges ont débuté le vendredi 2 septembre pour le vin de base servant à élaborer le mousseux du Domaine. Elles se sont poursuivies dès le mercredi 14 septembre pour se terminer le vendredi 23 septembre, exception faite du Gamaret, de l'IRAC 2091 et du VB Cal 1-10 qui ont «patienté» jusqu'au vendredi 30 septembre. En dépit d'une période pluvieuse dans la deuxième quinzaine de juillet, la pression des maladies est restée très faible et l'état sanitaire des raisins s'est révélé magnifique. Les premières dégustations de ce nouveau millésime, révèlent des vins très fruités et équilibrés.

Situation des reconstitutions

Les reconstitutions du vignoble se poursuivent, le Gewürztraminer du Signal a disparu au profit de Chardonnay. Une des deux dernières «vieilles» parcelles de Pinot noir a été reconstituée, en maintenant du Pinot noir, avec à la clef l'essai de 4 nouveaux clones.

Essais enherbement

Les essais d'enherbement se poursuivent. Avec l'aide de Nicolas Delabays, les deux plantations de l'année ont été enherbées fin août avec divers mélanges, (anciens et nouveaux), disponibles sur le marché, afin d'observer sur une même situation les qualités et défauts de ces différentes préparations.

La vigne des Nations

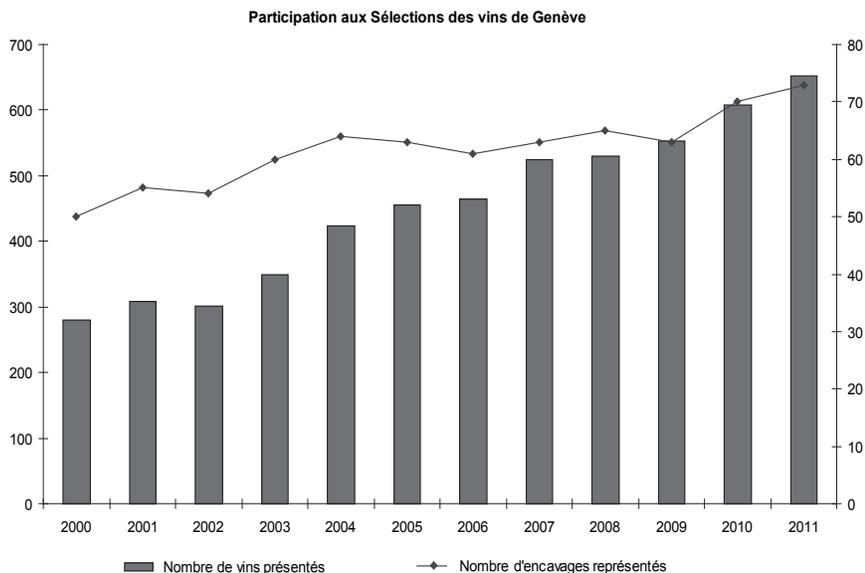
Depuis la célébration du 50e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995, il est de tradition d'honorer une organisation internationale ou non gouvernementale en lui dédiant une des vignes du domaine de la République et canton de Genève. C'est grâce au legs du pépiniériste bernésien Louis-Frédéric Eckert que l'Etat de Genève élève des vins depuis une quarantaine d'années. Le domaine de six hectares de la République et canton de Genève joue un rôle particulier dans la viticulture genevoise, en orientant ses activités vers la sélection des variétés et la promotion de méthodes de gestion intégrée respectueuses de l'environnement.

Le 17 juin 2011, Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), a dédié symboliquement le millésime 2010 de la « Vigne des Nations » au programme des Nations unies pour la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement (ONU-REDD), représenté par le directeur du secrétariat de Genève, le Dr. Yemi Katerere.

Promotion des vins

Les Sélections des vins de Genève (SVG) 2011

En 2011, 654 échantillons de 73 encavages ont été présentés. Il s'agit d'un nouveau record de participation qui réjouit les organisateurs. En 2011, le comité des SVG a décidé de modifier en profondeur le mode de dégustation. En effet, parallèlement à la multiplication des concours de vins, des observations sur leurs fonctionnements sont apparues, comme par exemple l'ordre de service des vins. En réponse à cela, les SVG, avec l'appui de l'Ecole d'Ingénieurs de Changins, ont choisi, en première



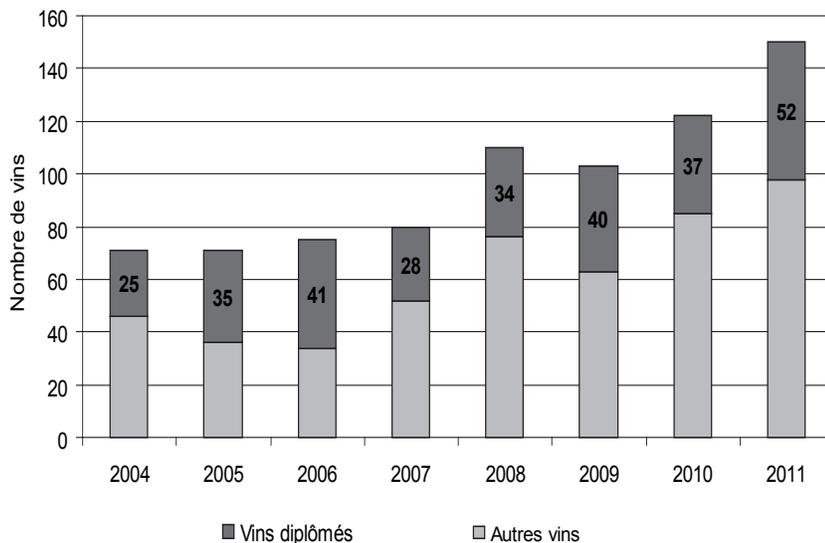
Suisse, de présenter les vins dans un ordre différent pour chaque dégustateur. Par cette présentation plus équitable pour les vins, on obtient une meilleure fiabilité des résultats et une meilleure crédibilité du concours.

Pour ce nouveaux concept, la note minimale pour une médaille d'or a été de 88,5 points. A noter que le nombre de médailles d'or est limité à 10% et que seules 62 médailles d'or ont été remises. Le SPDA se charge de l'organisation technique et l'OPAGE de la valorisation des résultats.

Le concours national

En 2011, 34,7% des vins présentés ont obtenu une distinction. 3 vins ont été nominés parmi les 6 meilleurs de leur catégorie, il s'agit du Gamay 2010 du domaine des Alouettes du Merlot 2009 du domaine Villard & Fils et de l'assemblage rouge «Cuvée Cologny 2009» du domaine de la Vigne Blanche. Notons que des vins genevois sont également envoyés dans différents concours internationaux et obtiennent de très bons résultats. Cette «veille qualitative» est importante pour mesurer la progression des vins de Genève.

Nombre de vins genevois primés au concours national



L'Esprit de Genève

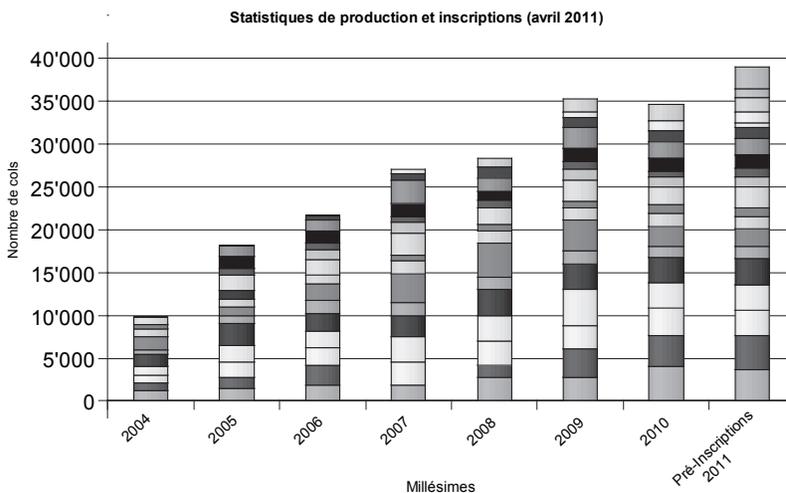
Vin d'assemblage rouge de plusieurs cépages, «L'Esprit de Genève» millésime 2010 a tenu sa promesse d'ambassadeur des vins de Genève.

Douze vins ont été présentés lors du concours des «Sélections des vins de Genève 2011».

Neuf médailles ont été obtenues, quatre en argent et cinq en or.

L'Esprit de Genève a ensuite poursuivi son ascension au concours des vins Suisse, où il a alors remporté trois médailles d'argent et une d'or par le Domaine de La Vigne blanche à Coligny.

Ces résultats démontrent bien l'engagement des vigneron·ne·s encaveurs genevois participant à ce projet, de produire des vins de qualité supérieure représentant les vins de Genève à l'extérieur de notre canton.





Production animale

Subventions cantonales

Au printemps 2011, le canton a versé 41'400 francs à 27 détenteurs d'animaux qui ont estivé leurs animaux en France voisine durant l'été 2010.

Les contributions pour l'estivage 2011 d'un montant d'environ 39'400 francs, répartis entre 22 éleveurs ont été versés début 2012.

Le canton a également versé 19'600 francs d'aides financières à 3 organisations de détenteurs d'animaux.

Ordonnance fédérale sur l'estivage (OCest)

Pour l'année 2011, un montant de 1'122 francs a été versé pour l'estivage d'équidés dans le canton de Fribourg. Relevons que les contributions fédérales pour les amodiateurs genevois qui gèrent des estivages sur le canton de Vaud ont été versées directement par celui-ci.



Paiements directs Campagne 2012

Demande de paiements directs et recensement fédéral

Début avril 2012, la DGA a transmis aux agriculteurs concernés les formulaires relatifs aux mesures de politique agricole qui découlent des ordonnances fédérales sur les paiements directs (OPD) et sur les contributions à la culture des champs (OCCCh), ainsi que de la loi cantonale visant à encourager l'implantation, la sauvegarde et l'entretien de surfaces de compensation écologique (M 5 30).

Les personnes ne pouvant ou ne désirant pas bénéficier de contributions doivent remplir un formulaire statistique, en vertu des ordonnances fédérales sur l'exécution des relevés statistiques et sur les données agricoles.

Des formulaires fédéraux, cantonaux ou statistiques vierges peuvent être obtenus auprès de la DGA au 022 388 71 71.

Les formulaires, dûment remplis, datés et signés, doivent parvenir à la direction générale de l'agriculture - ch. du Pont-du-Centenaire 109 - 1228 Plan-les-Ouates, jusqu'au **jeudi 3 mai 2012** au plus tard. Les envois tardifs seront sanctionnés.

Par ailleurs, comme chaque année, nous proposons aux agriculteurs qui le désirent, des séances d'examens et d'informations de leurs dossiers paiements directs.

Les dates arrêtées pour cette année sont les suivantes :

- **Lundi 16 avril 2012**, de 17 à 19 heures, à la Mairie de Satigny, salle du Salève (rampe de Chouilly 17, 1242 Satigny) ;
- **Jeudi 19 avril 2012**, de 14 à 16 heures, aux stations cantonales agricoles, 2^{ème} étage (ch. du Pont-du-Centenaire 109 - 1228 Plan-les-Ouates) ;
- **Mardi 24 avril 2012**, de 17 à 19 heures, à la Mairie de Meinier, salle de la buvette (rte de Gy 37 - 1252 Meinier).

